SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2017.

Pour la VILLE d'ARLON :

Présents : M. V.MAGNUS, Bourgmestre - Président;
M.M. A.PERPETE, A.BALON, J-M.TRIFFAUX, Mme A-C.GOFFINET, M.A.EVEN, Echevins;
M.G.MEDINGER, M.G.SCHUSTER, M.R.MULLER, M.B.DAXHELET, Mme CHARLIER -GUILLAUME, M.D.LAFORGE, M K.MITRI, Mme J.DENIS, M M.SAINLEZ, M R.GAUDRON, M.H.MANIGART, Melle P.SCHMIT, M.L.TURBANG, Mme M.WILLEMS M Y.SCHOPPACH, M J.DECHAMBRE, , M.M.LAQLII, D.KARENZO, Mme S. SAUCEZ, Conseillers;
Melle M.NEUBERG, Présidente du C.P.A.S
M. Ph. DEFRANCE, Directeur général.

POUR LE CPAS D'ARLON :

Présents : Mme M. NEUBERG, Présidente du CPAS
Mmes M-Ch.ANTOINE, N.GILLET, MM. J.DECHAMBRE, J.LEEMANS, B. MERVEILLE, L.NSABIMANA, B.ROBERT, K.STILLEN, Conseillers de l'Action Sociale
Mme Cl. BASTIEN, Directrice générale du CPAS

Mmes L.FELLER et Ch.LEDANT, Conseillères de l'Action Sociale, sont excusées.

\+ + +

M. le Président ouvre la séance publique à 19 heures et 6 minutes.

\+ + +

Avant de démarrer la séance, Monsieur MAGNUS passe la parole à Monsieur Ludovic TURBANG, Conseiller communal, qui souhaite dire quelques mots en souvenir de Monsieur Norbert POINSARD qui a été pendant de nombreuses années sur les bancs du Conseil et du Collège.

Monsieur TURBANG commence sa lecture : « Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins, chers collègues, chère Annie, chère Véronique, chère Isabelle, chers petits-enfants et toute votre famille. Après le décès brutal de Norbert Poinsard, ce soir, nous voulons lui rendre hommage. C'était notre ami à tous et plus précisément en ce qui nous concerne, un fidèle compagnon que certains ont eu la chance de côtoyer durant de nombreuses années dans les différentes activités dont il s'occupait. Et plus particulièrement dans cette salle du Conseil communal et au sein de cette maison communale. Aujourd'hui ce n'est pas uniquement une page qui se tourne, mais un livre qui se referme, dont nous seront nombreux à revivre intensément, à un moment ou à un autre le contenu de ces pages, tant la vie de Norbert fût riche. A cet instant-même, des souvenirs et des images, des anecdotes, des expressions se déroulent dans notre mémoire. Écouter, servir, aider, accompagner, développer; telles étaient les missions qu'il s'était fixé dans l'exercice de sa profession, de son mandat d'élu et de ses différentes activités. Norbert a été un pilier de la vie locale. Sa vie a été si riche, il est bien difficile de la retracer en quelques mots. Il prenait plaisir à évoluer en communauté. En

effet Norbert était un homme compétant, apprécié par tous ceux qui travaillaient avec lui. Derrière son attitude débonnaire il savait imposer son point de vue en toutes circonstances. Pour la très grande majorité des personnes, on ne parlait pas de 'Monsieur Poinsard', mais plutôt de 'Norbert'. Mais n'y voyez pas là un signe d'incivilité, mais bien d'avantage, une reconnaissance, une marque affective envers l'homme qu'il était. Pour ma part, c'est l'élu, le politicien que je souhaite évoquer. Norbert était un homme constructif, pugnace, maniant l'humour et la dérision avec habileté. Mais, vous vous en doutez, c'est lorsqu'il a été élu, le propulsant au Conseil du CPAS, du Collège échevinal et au Conseil provincial que Norbert a pu s'exprimer pleinement. Tout d'abord en tant qu'Échevin de l'État-civil, pour devenir le 'super marieur', avec plus de deux-milles mariages célébrés en seize ans; et Échevin du commerce, son domaine de prédilection. Il avait l'art et la manière, pour éviter tout conflit, d'exprimer très courtoisement son désarroi. Durant toutes ces années il était omniprésent à l'Hôtel de Ville et l'on pouvait toujours compter sur lui. On le retrouve également très présent dans les associations de la commune : membre fondateur de la Clairière, l'association des Bleuets, la Société Royale Protectrice des Animaux d'Arlon, la Maison de la Culture dont il fût Président, et j'en passe. Norbert a également énormément donné à Arlon au plan social, membre fondateur de la Mutuelle Libérale et membre du Conseil d'administration, et puis Président du Crédit Ouvrier Arlonais (société de prêts sociaux favorisant l'accès à la propriété). L'idée de Norbert était que le domaine social n'était le monopole d'aucune philosophie, lui qui se sentait l'adepte d'une laïcité douce, aussi à l'aise avec le curé, le rabbin ou le pasteur, qu'avec le mécréant. Ce qui me permet maintenant d'évoquer ce qu'a été l'homme. Si Norbert a toujours essayé d'apporter un plus aux autres, il est bien évident qu'il avait pour les siens des sentiments intenses, qui plus est lorsqu'il évoquait ses enfants et ses petits-enfants. A chaque fois qu'il avait l'occasion de parler de sa famille on sentait dans sa voix beaucoup de fierté, d'admiration, voir d'émotion. Tel était Norbert, et c'est ce souvenir admiratif et ému que nous garderons de lui. Il poursuite : « A vous, Annie, Véronique, Isabelle et toute votre famille, je vous présente, au nom du Conseil communal, de l'ensemble des associations, et en mon nom personnel, nos plus vives et sincères condoléance ainsi que l'expression de toute notre sympathie. Norbert, le moment est maintenant venu de nous quitter et de te remercier tous ensemble pour ton œuvre qui est encore plus importante que celle que j'ai essayé de narrer ». Monsieur TURBANG termine par une citation du Général de Gaulle : 'Puisque tout recommence toujours, ce que j'ai fait sera tôt ou tard une source d'ardeur nouvelle après que j'aurais disparu' ».

Monsieur MAGNUS passe ensuite la parole à Monsieur le premier Échevin André PERPETE, qui a siégé avec Norbert Poinsard.

Monsieur PERPETE souhaite, au nom du PS et en son nom personnel se joindre aux paroles de Monsieur TURBANG. Il dit que c'était une chance de siéger au Collège avec Norbert Poinsard. Il ajoute que lorsqu'il est arrivé au Collège il était tout jeune. En effet il avait 29 ans, et il ajoute qu'avec les caïds de l'époque ce n'était pas facile de se faire une petite place. Il explique alors que malgré qu'il fût de l'autre partie de la majorité, Norbert s'occupait de lui avec une grande gentillesse, il l'encourageait par exemple à se rendre aux inaugurations. Comme à l'époque il ne connaissait pratiquement personne de l'assemblée, Norbert allait gentiment le présenter, alors qu'il n'était même pas de son propre parti. Il ajoute que même avec des membres de

son propre parti cela ne se fait pas systématiquement. Il ajoute encore qu'il n'avait jamais vu cela, et il ne l'a jamais revu chez personne. Il poursuit en disant que Norbert a toujours été quelqu'un de chaleureux et fondamentalement gentil, et Annie aussi. Et ça, il dit qu'il n'y a pas tellement de gens aussi gentils dans toutes les circonstances. Lorsque le PRL a été mis dans l'opposition en 2000, Norbert, qui avait été Échevin pendant vingt ans et qui pensait le rester (et qui avait fait les voix pour le rester si le PRL était resté dans la majorité) a fait le discours d'entrée comme plus ou moins Chef de groupe de la toute nouvelle opposition. Il a lu un discours assez dur, mais légitime. Ceux qui le connaissaient bien savaient que ce discours ne pouvait pas avoir été rédigé entièrement de sa main parce que trop dur pour ce que Norbert aurait pu accepter de dire. Et Norbert ce n'est pas un méchant, ce n'est pas quelqu'un qui va dire non quand il pense qu'il faut dire oui. Ce n'est pas quelqu'un qui pouvait critiquer de mauvaise foi, alors il s'est effacé en douceur, chapeau Norbert, et merci.

Monsieur MAGNUS remercie Monsieur Turbang et Monsieur Perpète pour ces témoignages. Il n'a pas eu la joie et le bonheur de siéger avec Norbert Poinsard mais s'associe complètement à ce qui a été dit. Deux mots lui viennent à l'esprit : le 'super marieur' et 'Monsieur sourire'.

Monsieur GAUDRON, au nom d'Écolo, souhaite se joindre aux noms qui ont été évoqués. Il n'a pas non plus eu la chance de siéger avec Norbert Poinsard, mais tout ce qu'il peut retenir c'est que c'est une personne qui a eu un investissement total pour Arlon et ses habitants, et aussi pour essayer de faire avancer notre ville.

Monsieur EVEN tient à ajouter que s'il n'y avait pas eu Norbert lorsqu'il a été élu Échevin, il ne saurait pas faire le travail qu'il fait maintenant; car c'est Monsieur Poinsard (et Monsieur Goffinet) qui lui ont montré ce qu'il devait faire. Il ajoute que si pendant des années on a fait un très bon travail c'est beaucoup grâce à Norbert.

L'assemblée se lève et fait une minute de silence en mémoire de Monsieur Poinsard.

Première partie
Séance publique conjointe - Conseil de l'Action Sociale et Conseil communal.

1. Rapport relatif aux économies d'échelles et suppression des doubles empois ou chevauchements d'activités du C.P.A.S. et de la Commune.

Madame la Présidente Marie NEUBERG prend la parole et explique que c'est une mise en lumière de la collaboration entre la Ville et le CPAS sur des projets particuliers et sur certains rapports qui passent chaque année devant le Conseil communal. Elle explique qu'ils ont procédé par thématique et énumère les perspectives pour l'année 2018 : au niveau de l'informatique et de la téléphonie, il y a un site internet en commun qui a été complètement remis à neuf cette année. Elle ajoute qu'il y a la convention de la téléphonie avec un central téléphonique commun avec toutes les institutions du CPAS qui a été également remise à neuf. Elle dit qu'il y a de nouvelles technologies et qu'ils collaborent avec le service informatique et l'espace public numérique puisqu'ils mettent à disposition des personnes sous contrat article 60. Il y a

également des conventions informatiques au niveau de la gestion des réseaux et de l'assistance technique et tous les logiciels qui sont relatifs aux marchés publics. Elle dit qu'au niveau du service des travaux de la Ville on a toujours pu compter sur la présence de Monsieur LAMBERT et de manière générale toutes les personnes qui ont pu donner un coup de main lorsqu'ils avaient lancé des projets tels que la modernisation de la Résidence de la Knipchen et qu'ils auront recours à eux dans les prochains mois. Elle dit qu'il y a aussi la mise à disposition des barrières Nadar, des fleurs, des plantations, et des plantes pour tous les établissements du CPAS, et également lors de leurs manifestations, la mise à disposition de matériel spécifique pour nettoyer les vitres des bâtiments, les broyeurs de branches dans le cadre de travaux de jardinage, l'entretien courant des véhicules du CPAS qui s'est fait au service technique, et le transport par les véhicules de la ville de marchandises destinées au CPAS, avec essentiellement les denrées alimentaires qui venaient auparavant du FIDE. Elle ajoute les collaborations diverses au niveau de l'imprimerie puisque la ville rend un coup de main lorsqu'il faut faire des impressions assez importantes, et dit que nous avons des cellules de marchés public qui collaborent ensembles lorsque nous faisons un marché conjoint. Nous partageons les compétences et les ressources humaines entre les deux administrations et au niveau de la prévention et de la sécurité, ils ont leur propre conseillère en prévention mais ils ont toujours des liens directs avec la ville. Il y a les lavoirs qui entretiennent le linge des écoles et établissements communaux. Dans le cadre de la guidance énergétique, ils collaborent avec Monsieur REVEMONT dans le cadre des dossiers de subsides, audits énergétiques et les formations éventuelles en matière d'économie d'énergie. Elle dit que nous avons également une grosse collaboration dans le cadre de l'article 60 puisqu'ils mettent à disposition de nombreux article 60 dans de nombreux service de la ville et ajoute qu'elle y viendra lors de la présentation qui suivra. A l'abri de nuit, ils ont déjà par le passé aidé pour la confection des soupes et des casse-croûte, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui mais ils collaborent toujours et ils sont toujours prêts à donner un coup de main lorsqu'ils seront sollicités. L'entretien du linge de l'abri de nuit par le lavoir L'Arlonette. Au niveau du patrimoine également ils disposent des espaces au service Espas qui se trouve à l'entrée de l'abri de nuit et ils occupent le deuxième et le troisième étage pour des formations et des ateliers spécifiques du CPAS. Elle ajoute le logement d'urgence qui est mis gracieusement à disposition du CPAS et la convention relative à la Tour Jupiter dont ils sont propriétaires mais qu'ils mettent à disposition de la ville, et au niveau de l'accueil extra-scolaire elle dit qu'ils ont des bâtiments. Elle conclut que c'est vraiment une relation 'Win-Win' et que lorsque le CPAS peut aider la ville et inversement ils ont toujours trouvé des accords très rapidement. Elle dit qu'au niveau social, ils ont une envie commune d'essayer d'apporter des solutions à la problématique du logement sur la commune et le logement d'urgence en fait partie, la lutte contre la fraude sociale et la problématique du radicalisme puisque ils sont ensembles autour de la table lorsqu'ils abordent le Conseil de sécurité intégral local.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents prend acte.

2. Présentation sur le thème : « Les enjeux du service d'insertion au sein du C.P.A.S. d'Arlon ».

+ + +

Monsieur le Conseiller X. KROELL entre en séance

+ + +

Madame NEUBERG explique pourquoi le service insertion, et dit que chaque année à l'occasion d'un Conseil conjoint elle fait le choix de mettre un service en avant. Elle dit que de nombreuses fois, des responsables de service sont venus présenter leur service, comme l'Arlonette, le service des repas à domicile, et bien d'autres. Elle dit que nous avions déjà fait le tour à proprement parler. Il y a deux ans elle a eu l'occasion de présenter la précarité chez les enfants et que c'est un sujet qui lui tenait particulièrement à cœur. Elle dit qu'aujourd'hui ce sera le domaine de l'insertion, avec les véritables enjeux pour le CPAS d'Arlon. Elle présente un petit organigramme au niveau du service social parce qu'au CPAS d'Arlon il y a énormément de diversifications, il y a un accueil avec un service administratif. Elle ajoute que l'accueil est la première rencontre entre le bénéficiaire et le service, c'est donc excessivement important. Il y a un service social de première ligne qui va accueillir dans un premier temps les bénéficiaires. Elle dit qu'ils ont créé au mois de septembre 2015 une cellule spécifique destinée aux étudiants et aux jeunes de moins de 25 ans. Il y a un service de médiation de dettes, une cellule énergie, une cellule logement et des services plus spécifiques tels que le service d'insertion sociale et service d'insertion socio-professionnelle. Elle en profite pour rappeler le rôle du CPAS à et dit que c'est un vrai magicien pour aider toutes les personnes à mener une vie conforme à la dignité humaine. A titre informatif, elle cite quelques chiffres : en 1980 le CPAS d'Arlon comptait 54 minimex, et dit que c'était le nom qui était donné à l'époque et qui est devenu aujourd'hui le revenu d'intégration sociale. Au 31 décembre 2016 ils sont à plus de 400 personnes ou familles qui sont aidées de façon régulière, ce qui veut dire entre 6 et 7 % de la population, c'est-à-dire un habitant sur quinze. A titre informatif, et si on prenait un échantillon au sein des personnes présentes au Conseil communal il y aurait proportionnellement deux personnes qui pourraient bénéficier d'une aide du CPAS. Elle explique que cela implique également un changement dans le management du CPAS, en 1980 il y avait deux assistants sociaux et en 2017 il y a 28 agents qui correspondent à 25 équivalents temps plein, et avec des profils tout-à-fait diversifiés. Il y a des assistants sociaux, des agents d'insertion, et il y a même une psychologue depuis 2012. A titre informatif, au 31 décembre 2016, le CPAS pouvait se résumer en quelques chiffres au niveau de l'aide sociale : il y a 20 permanences par semaine qui sont organisées dans leurs locaux, 190 entretiens avec des bénéficiaires, 2526 demandes d'aides individuelles qui sont traitées par le Comité spécial du service social et 513 visites à domicile. Ce qui prouve que l'institution qui compte aujourd'hui près de 200 personnes ne chôme pas du tout et qu'il y a vraiment un aspect particulier pour les bénéficiaires. Elle va ensuite résumer brièvement le parcours d'un demandeur d'aide sociale. Elle rappelle l'accueil qui doit être essentiel lorsque la personne se présente dans les bureaux du CPAS et explique que cette personne va rencontrer un assistant social qui va acter une demande d'aide sociale. Elle explique qu'ici c'est l'exemple du parcours d'une personne qui fait la demande pour pouvoir bénéficier d'un revenu d'intégration sociale. Elle dit qu'ensuite il y aura l'enquête sociale avec la constitution d'un dossier d'aide sociale, ils ont 30 jours pour statuer, avec

le Comité d'aide sociale, sur la demande d'aide sociale. Elle dit qu'ici on part du principe qu'on octroie un revenu d'intégration sociale à la personne. Elle sera ensuite orientée vers le service d'insertion (insertion sociale ou socio-professionnelle, voire même psychologue), parce que tous les jeunes entre 18 et 25 ans passent directement en cellule pour un entretien avec la psychologue. Il sera ensuite établi un premier bilan social, conjoint entre l'assistant social de première ligne et l'agent d'insertion qui va amener à une définition d'un projet personnalisé. Endéans les trois mois entre la date de la demande initiale d'aide sociale et les trois mois, il y aura la rédaction du P.I.I.S. (Projet Individuel d'Intégration Sociale) qui sera approuvé par le Comité spécial du service social. Elle explique que le P.I.I.S. est une mesure qui date du 1er novembre 2016, maintenant applicable à tous les bénéficiaires. Elle dit qu'auparavant, il ne s'adressait qu'aux étudiants et aux moins de 25 ans et qu'aujourd'hui, il s'applique à tout le monde. Elle dit que c'est une sorte de contrat qui est passé entre le CPAS et le bénéficiaire par lequel on va déterminer les étapes et les objectifs que la personne va se fixer en vue de s'insérer socialement et/ou professionnellement, et il doit être établi dans les trois mois de la demande sur base d'un bilan social qui est fait par les assistants sociaux. Elle donne ensuite une information concernant le revenu d'intégration sociale et se réfère aux derniers chiffres au 1er septembre 2017 : une personne cohabitante qui doit bénéficier d'un R.I.S. touchera 595,16 euros par mois, une personne isolée 892,70 euros et les personnes qui ont une charge de famille comme un couple avec un enfant, toucheront 1190,27 euros. Il ne faut pas oublier que de ces montants-là, les bénéficiaires doivent payer leur loyer, leurs charges et parfois même des dettes. Elle dit que ce ne sont pas des montants très élevés mais qu'ils ont tout de même la satisfaction de reconnaitre qu'une majorité des gens font le maximum pour s'en sortir. Et le CPAS ne s'arrête pas simplement au revenu d'intégration sociale mais permet également aux bénéficiaires de pouvoir bénéficier de nombreuses autres aides qu'elle abordera plus tard. Elle explique ensuite le service d'insertion sociale et socio-professionnelle, et dit que c'est un seul service avec deux équipes. L'insertion sociale fait référence à tout ce qui est épanouissement social de la personne, à son bien-être, à sa participation, une vraie reconnaissance et une autonomie. Elle dit qu'à ce jour il y a 117 personnes qui sont suivies au niveau du service insertion sociale. Ce chiffre n'est pas définitif dans le sens où certaines personnes sont aussi suivies, tant sur le plan d'insertion sociale que socio-professionnelle, et qu'il y a des transitions. L'insertion sociale est généralement l'étape préalable à l'insertion socio-professionnelle. Le but est de rompre l'isolement social, on veut permettre une participation à la vie culturelle, politique, à la vie économique, promouvoir la reconnaissance sociale, améliorer le bien-être et la qualité de vie et surtout favoriser l'autonomie de la personne. On réapprend à mettre des balises dans une vie pour les personnes qui arrivent en insertion sociale, car parfois ils ont un peu décroché et petit à petit on leur permet de se resocialiser. Il faut être conscient que tous les bénéficiaires d'une allocation sociale du CPAS ne peuvent pas être insérés sur le marché du travail, il y a des raisons diverses, des maladies, des problèmes de logement, des problèmes de garde d'enfants, des qualifications spécifiques, la mobilité (surtout dans les plus grandes villes), et la langue qui peut également être un frein. Le but du service d'insertion sociale est de mettre en place des parcours intégrés, c'est-à-dire des entretiens individuels et des ateliers collectifs, et on adapte ces ateliers à la situation de la personne. On tient compte de ses capacités, de ses attentes, de ses besoins et de ses possibilités et en fonction de ceux-ci on va l'orienter vers un type d'atelier. Elle

rappelle qu'en 2012 une psychologue a également rejoint l'équipe d'insertion et précise que grâce à une étude dont elle a pris connaissance et où on interrogeait des bénéficiaires du CPAS dans tous les CPAS de manière générale, on s'est rendu compte de l'importance de pouvoir leur permettre d'avoir une réelle écoute. De plus, on a pu constater un effet bénéfique sur le CPAS d'Arlon, d'avoir une personne à l'écoute, outre le fait qu'elle encadre les plus jeunes, elle peut également créer des nouveaux liens avec certains partenaires, l'accompagnement des personnes en souffrance est essentiel également, de plus elle sensibilise et fait de la prévention et elle trouve cela très important également. Le second service qui est l'insertion socio-professionnelle c'est l'émancipation et l'autonomie de la personne qui est visé, à savoir qu'elle puisse retrouver à un moment un emploi. A ce jour 135 personnes sont suivies en insertion socio-professionnelle, 89 personnes sont en 'job coaching', et il y a 46 agents qui sont sous contrat article 60 et 61. Elle explique que parmi les 135 personnes il y a des gens qui sont parfois en insertion sociale et en insertion socio-professionnelle, et que le chiffre n'est pas définitif non plus. Elle dit qu'il est important de préciser qu'en plus de leurs propres services comme L'Arlonette, la Résidence de la Knippchen, le service des repas à domicile et bien d'autres encore, ils ont une collaboration avec 15 opérateurs différents sous contrat article 60, avec essentiellement des entités publiques et des asbl , mais également sous contrat article 61 avec l'exemple des commerçants Arlonais qui occupent des personnes sous contrat article 61. Au niveau de l'insertion socio-professionnelle c'est une vrai politique d'action sociale et ils essaient de mobiliser tout le potentiel des bénéficiaires afin de pouvoir les aider à remettre le pied dans l'étrier. L'objectif de l'insertion socio-professionnelle c'est de retrouver une autonomie mais aussi pour retrouver une bonne image de soi. Une insertion socio-professionnelle réalise d'abord un bilan et donne les outils nécessaires afin de retrouver du travail et mettre en place des filières de recherche d'emploi : on va apprendre aux bénéficiaires à rédiger un CV percutant ainsi qu'une lettre de motivation, on va également leur apprendre à se préparer à un entretien d'embauche, à découvrir le marché de l'emploi et à décrypter les offres d'emploi pour éviter que le bénéficiaire ne se lance dans des recherches d'emploi alors que le profil ne correspondrait pas. Si nécessaire les agents d'insertion recherchent aussi une formation ou un stage en entreprise pour les bénéficiaires, par lequel il pourra réaliser un bilan de compétence, découvrir un métier, et l'on se rend compte que cela a aussi un attrait spécifique dans leur recherche d'emploi. Elle explique que le service d'insertion donne aussi une information et une aide pour l'obtention du permis de conduire, et que par ce biais-là on essaie de réduire l'aspect mobilité qui pourrait être un frein pour certains, et que cela favorise également l'engagement des personnes via les contrats article 60 et 61. Afin de favoriser cette insertion, le CPAS d'Arlon avait créé lui-même son propre lavoir afin de pouvoir mettre en lumière ces personnes sous contrat article 60. Elle s'aide ensuite d'un tableau comparatif qui présente des chiffres au 31 décembre 2016 avec le ratio entre le nombre de dossiers traités en insertion socio-professionnel, le nombre de RIS en fin d'année et le pourcentage d'insertion par rapport au RIS, et explique qu'On voit que par rapport à des communes de notre arrondissement, le CPAS d'Arlon se situe avec un bon taux de pourcentage. Elle dit que par contre, le chiffre de Liège interpelle quand on y voit le nombre de RIS qui est de 22.792, et qu'on se rend compte que nous avons déjà de la chance dans notre ville. Elle ajoute que les enjeux du service insertion c'est surtout les réalisations qui ont été effectuées et qui portent leurs fruits aujourd'hui. Elle commence par l'atelier d'aide aux devoirs, qui est un atelier de remédiation scolaire

qui s'adresse aux enfants de 6 à 18 ans. Il s'agit d'une vingtaine de bénévoles (dont certains conseillers du CPAS en font partie) qui sont encadrés par 2 assistantes sociales et qui vont deux après-midis par semaine apporter un soutien pédagogique aux enfants, car ces enfants sont généralement issus de familles qui sont, soit défavorisées, ou dont les parents n'ont pas les capacités pour aider leurs enfants à réaliser leurs devoirs. Elle dit que ce qu'ils offrent au sein de l'espace au-dessus de l'abri de nuit, c'est un lieu, c'est du temps de travail avec un suivi individuel aussi puisque ce sont des plus petits groupes, une aide dans les devoirs et leçons, mais aussi des travaux solaires. Elle ajoute que cet atelier permet aussi d'apprendre les règles de vie en communauté, c'est-à-dire que les enfants apprennent des règles de base de politesse, et elle souligne que c'est important également. Elle explique que pour les enfants dont le français n'est pas la langue maternelle, cet atelier est important également puisqu'ils peuvent aller à leur rythme, avec un soutien individuel. Cela s'adresse aux jeunes de 6 à 18 ans, et le CPAS a l'avantage que ses bâtiments se situent à proximité de pratiquement toutes les écoles et il y a pour cette année 24 jeunes qui participent à cet atelier. Elle passe ensuite à une autre action et réalisation qui est le jardin social L'Aspérule, et précise qu'on a déjà eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises. Elle explique que depuis 2011 il permet également une insertion sociale et une insertion professionnelle puisque nous avons deux ouvriers qui sont engagés sous contrat article 60, que de manière générale, nous avons deux groupes d'une dizaine de personnes qui vont en pleine saison aller deux fois par semaine sur le jardin pour s'occuper tant des semis que de la récolte, et qu'ils créent un lien social au niveau du jardin. Diverses dimensions sont abordées dans le jardin, il y a l'insertion professionnelle, la dimension multiculturelle et le vivre ensemble puisque les gens doivent apprendre à travailler ensemble, alors que parfois ils ont une langue ou une culture différente, la dimension humaine puisque tout le monde partage un effort commun, mais également une partie des denrées qui sont récoltées lors de cet atelier, et la connaissance et le partage dans le groupe, ce qui représente des valeurs très importantes dans notre domaine. Elle explique que le partage se fait à plusieurs niveaux, un partage au niveau des denrées et du fruit de leur travail, et qu'on a également une distribution gratuite de ces légumes lors des permanences du CPAS, puisque tous les matins il y a des denrées qui sont disponibles pour les bénéficiaires et de manière gratuite. Elle ajoute ensuite qu'il y a également un atelier cuisine et que les légumes qui sont récoltés au jardin sont en partie consacrés à l'atelier cuisine, avec une dimension de la récolte à l'assiette. Elle ajoute que manger sainement et à petit prix n'est pas toujours évident, elle dit qu'on veut rassembler les participants autour d'une idée de recette et qu'on élabore une cuisine, qu'on fait découvrir sa culture, mais également qu'on élabore une recette en respectant un budget, et ainsi que toutes ces dimension rentrent dans cet atelier cuisine ; Elle conclut qu'on découvre d'autres habitudes alimentaires. Il y a aussi les ateliers découverte du vendredi et elle explique qu'on aborde ici davantage l'aspect culturel au niveau de l'insertion sociale et que ce sont des personnes aux origines et aux parcours divers. Elle dit que c'est un atelier où on va échanger sur ses coutumes, on va se rendre au musée pour apprendre à connaître la coutume sur place, on veut également acquérir les places de la vie en société, à savoir que si on participe à un atelier on va devoir se lever le matin et arriver à l'heure, et ajoute que ce sont des valeurs que l'on veut inculquer aux bénéficiaires, ce qui permet de créer des liens entre eux. Elle explique que des personnes se rencontrent dans ce type d'atelier et peuvent créer des liens amicaux, ce qui va permettre de les aider à s'en sortir

mutuellement par une sorte d'encouragement, et de plus pour les gens dont la langue française n'est pas la langue maternelle il permet une vraie immersion car lors d'un spectacle ou à un musée on prend le temps de découvrir la culture. Elle informe qu'Une autre action qui a été développée est la convention Cadre FOREM/CPAS, où le CPAS travaille en collaborations avec le Forem et la Région Wallonne et dit que c'est un vrai parcours d'insertion pour les bénéficiaires. Le CPAS d'Arlon est porteur de projets et collabore avec le CPAS d'Attert, de Martelange, Messancy et Aubange, et cette convention sert à braver les obstacles et oser montrer ses ressources. Elle explique qu'il consiste en différents ateliers auxquels les bénéficiaires participent, et que ces ateliers mettent en avant la cohésion de groupe et l'estime de soi, l'image de soi qui est assez importante aussi, ainsi que l'orientation professionnelle, la mobilité, la législation citoyenneté, la recherche active d'emploi, le permis de conduire théorique. Elle ajoute que c'est aussi l'occasion d'organiser des stages en entreprises. Elle précise que ces modules sont mis en place par des agents du CPAS et par des opérateurs de la Région. Elle dit que nous avons également des groupes de parole et ajoute que dans le cadre de leur cellule médiation de dettes, ils se sont rendus compte lors d'une rencontre avec une représentante du GAS (groupe action et surendettement) que lorsque les personnes sont en médiation de dettes, il y a l'aspect organisationnel autour, mais que ce dont les gens ont le plus besoin c'est de pouvoir parler. Ils ont alors mis en place avec le groupe d'action surendettement un groupe de parole où les gens vont pouvoir parler de leurs soucis, puisque leurs soucis ont une implication sur leur couple, sur leur famille, sur leurs enfants, sur leur vie sociale, et ils vont donc leur permettre de s'exprimer. Elle précise que c'est un groupe qui fonctionne très bien et qu'ils choisissent les thèmes qu'ils veulent aborder, que généralement lorsqu'on est acculés par les dettes, les gens se demandent s'ils vont s'en sortir et s'ils ont encore droit au bonheur, et que le fait de parler à quelqu'un, cela leur donne un nouveau regard sur eux-mêmes et leur donne un climat de confiance. Ils ont constaté que la cohésion s'était faite dans ce groupe car des gens se sont rencontrés dans ce groupe de paroles et ont créé des liens amicaux entre eux et continuent de se battre ensembles face à leurs problèmes. En ce qui concerne la distribution des denrées alimentaires il s'agit de quelque chose dont on a assez souvent parlé aujourd'hui et cela devient difficile pour certaines familles de pouvoir se nourrir dignement alors qu'on sait que parfois les grandes surfaces viennent à jeter leurs denrées. Au niveau du CPAS d'Arlon, ils ont aujourd'hui des collaborations avec pratiquement toutes les grandes surfaces de la ville car c'est quelque chose qui leur tenait à cœur, tant pour la distribution de légumes que de pains, toutes leurs denrées sont récupérées et distribuées selon les réglementations AFSCA auprès des bénéficiaires gratuitement. Dans le cadre du jardin, ils distribuent également les légumes et les fruits qui y sont récoltés, il est accessible à tous les usagers du CPAS, et on constate que beaucoup de personnes vers 8h30 passent d'abord par le CPAS pour venir chercher leurs denrées. Ils travaillent en collaboration avec la Croix Rouge par exemple pour des dizaines de tonnes de denrées alimentaires qui sont reçues dans le cadre du fonds européen d'aide alimentaire, et ils travaillent avec la Croix Rouge plus spécifiquement au niveau de l'épicerie sociale. En ce qui concerne le logement d'urgence, cela fait plusieurs années que le CPAS d'Arlon en possède un et elle explique qu'ils utilisent ce logement dans le cadre de l'urgence, et généralement lorsqu'il y a des problèmes du genre, lorsqu'une personne se retrouve à la rue parce qu'elle est mise à la prote de chez elle, quelqu'un qui rencontre une inondation ou une catastrophe naturelle, comme par exemple il y a

quelques mois lors d'un incendie où ils ont pu reloger des familles dans cadre-là. Elle cite aussi les cas où lorsqu'il y a des faits de violence conjugale et des graves conflits familiaux et où elle est contactée par la police à titre personnel pour pouvoir directement prendre en charge ces personnes qui sont en souffrance. Lorsque ces personnes n'ont plus de solution d'hébergement, le CPAS en offre une c'est-à-dire le logement d'urgence. L'hébergement se fait généralement pour une semaine, et si la personne n'a pas de trouvé de logement entretemps il est potentiellement prolongeable. L'idée c'est qu'il y ait une rotation afin de ne pas laisser quelqu'un pendant trois mois dans ce logement d'urgence, sauf dans certains cas exceptionnels, comme c'est déjà arrivé avec des gens qui y avaient logé pendant un mois ou deux parce qu'il y avait subi une catastrophe. Elle explique que par exemple quelqu'un qui a été placé en logement d'urgence pendant un week-end, le lundi matin il est tout de suite pris en charge par l'équipe du CPAS d'Arlon qui va l'aider à retrouver un logement et prendre sa situation en mains. Elle dit qu'en journée ce logement peut être attribué en se rendant directement au CPAS, et qu'en cas de soirée ou en week-end, la police prend le relais et la contacte pour pouvoir attribuer le logement d'urgence en cas de besoin. Elle dit que le CPAS c'est aussi un défi énergie, qu'ils ont aussi une cellule énergie et qu'ils ont voulu mettre l'accent sur le partage et l'apprentissage pour réduire sa propre consommation d'énergie. Elle explique que c'est sur base volontaire des bénéficiaire qui décident de participer à ce défi énergie qui s'étale depuis octobre jusqu'à mai, et dit qu'ils vont apprendre à faire un suivi de leur consommation, ils vont apprendre à poser des gestes au quotidien et à participer à différentes ateliers comme par exemple la manière de choisir son fournisseur. Ils vont apprendre à faire une analyse de leur logement grâce à une collaboration avec le GAS, et un conseiller en énergie qui va les aider, on va repérer l'humidité dans les habitations et la consommation des appareils électriques. Elle explique qu'on leur offre un kit énergie avec des petites choses qui peuvent leur permettre d'isoler leurs fenêtres, des petits conseils etc., ce qui est assez valorisant pour eux puisque chaque année on leur remet un diplôme, et l'avantage c'est qu'on va continuer à les suivre dans leur démarche. Ce qui est positif c'est lorsqu'ils témoignent et avouent avoir appris des choses, on constate qu'il y a des efforts qui ont été fournis et qu'il y a des résultats même si on ne régule pas une situation du jour au lendemain. Elle passe ensuite au salon SOLID'ARLON, et précise que la prochaine édition est fixée au 21 septembre 2018 et qu'il a lieu tous les deux ans, que c'est l'occasion de mettre en avant tous les acteurs du monde social au niveau de la province, et que c'est une découverte du paysage institutionnel qui s'adresse à tous c'est-à-dire du plus petit aux écoles aux personnes les plus âgées, et ajoute qu'il y en a pour tous les goûts. Elle dit qu'on aborde toute une série de domaines que ce soit la famille, la jeunesse, la santé, la solidarité, les handicaps, la formation et les personnes âgés. Tout le personnel du CPAS est présent lors de ce salon et c'est une manière pour n'importe qui de demander des explications sans avoir dû passer par les portes du CPAS. Lors de ce salon, il y aura l'occasion de relancer le répertoire social qui est lancé tous les deux ans, et qui reprend toutes les coordonnées de ces acteurs du monde social. Elle précise qu'ils réfléchissent à la prochaine édition et que cela s'adresse aux écoles avec des pièces de théâtre qui sont thématiques, qu'ils auront des animations interactives, et que l'idée est de mettre en avant toutes les associations et toutes les organisations, de donner un maximum d'informations. Les professionnels se rencontrent entre eux aussi lors de ce salon, ce qui est valorisant aussi parce que parfois ils sont en contact entre eux mais ne se connaissent pas, et ici, c'est l'occasion de mettre un nom sur un visage et de

développer encore de nombreuses collaborations. Il y a également une distribution de chèques scolaires au mois d'aout qui va permettre aux parents de faire des achats dans des librairies, essentiellement pour permettre à leurs enfants d'obtenir du matériel scolaire, des livres etc. Ils distribuent des tickets de cinéma, de patinoires, des tickets article 27 pour des enfants. Ils organisent la Saint-Nicolas solidaire au mois de décembre, en collaboration avec la Croix Rouge et l'AIVE, puisque la Croix Rouge récupère les jouets dans les parcs à conteneurs et que les jouets qui sont encore en parfait état sont redistribués à de de nombreux acteurs dont le CPAS d'Arlon. Elle ajoute qu'il y a également le salon de coiffure Solid'Hair, qu'ils organisent des excursions, qu'ils prennent en charge des voyages scolaires, qu'il y a des cotisations auprès de clubs sportifs en plus de la bourse qui est déjà octroyée par la province, qu'ils organisent un module de secourisme avec la Croix Rouge, des modules d'orientation pour les étudiants avec le CIEP. Elle explique que lorsque des étudiants n'ont pas trouvé leur voie, ou qu'ils s'imaginent qu'ils vont partir dans une voie et qu'ils se rendent compte que cela ne leur convient pas, le CIEP vient les aider en les rencontrant et en essayant de définir la voie qui leur semble la plus adaptée à leur situation. Elle dit que dans les prochaines semaines, il y aura l'occasion de mettre en place un atelier théâtre qui cible la dimension d'une insertion sociale, et qui permettra à un bénéficiaire de pouvoir créer une pièce de théâtre thématique grâce à laquelle il pourra s'exprimer, ce qui représente quelque chose de très important.

Monsieur GAUDRON se réfère aux montants du RIS qui sont fort réduits et dit qu'on ne vit pas sur l'or avec un revenu d'intégration sociale. Il rappelle que pour les cohabitants on est à moins de 600 euros et que, connaissant le coût des logements à Arlon, cela n'est pas simple. Il dit que le problème qu'on a pu rencontrer dans le passé avec les différents CPAS c'est la situation des colocataires, ou la situation des personnes qui veulent simplement héberger un proche et qui se retrouvent parfois considérés comme cohabitants. Il dit que récemment la jurisprudence avance dans le domaine et admet qu'uniquement les personnes qui partagent réellement l'ensemble de leurs ressources sont considérées comme cohabitants. Il voudrait connaitre l'approche du CPAS d'Arlon par rapport à cela.

Madame NEUBERG répond qu'à ce jour les dossiers sont analysés au cas par cas et que nous nous adapterons à la loi, elle ajoute que nous ne pouvons pas aller en deçà ou au-dessus de la loi. Elle dit que nous avons l'habitude de devoir statuer et que c'est généralement l'enquête sociale qui définit si les personnes sont ou pas cohabitantes.

Monsieur KARENZO souhaite avoir quelques précisions au niveau des chiffres. Il lui semble avoir compris qu'en 2016 il y eu 462 R.I.S.?

Madame NEUBERG dit qu'il s'agissait d'une petite erreur et qu'il s'agissait aussi de l'aide sociale. Elle explique qu'il y a plus ou moins 400 personnes qui sont aidées et qu'en tout ils ont eu plus ou moins 400 dossiers d'aide sociale, mais toutes confondues. C'est-à-dire que par exemple, aujourd'hui en 2017, on oscille entre 250 et 270 R.I.S., mais à côté du R.I.S on a toute une série d'aides sociales, il y a l'aide légale, mais aussi les aides ponctuelles telles que par exemple les allocations de chauffage. Elle poursuit en disant qu'il y a eu un pic l'année dernière, entre novembre et mars et que nous avons eu d'un coup 60 R.I.S. supplémentaires, qui aujourd'hui se sont résorbés. Au moment où ces R.I.S. augmentaient elle dit que cela les a

amené à se poser des questions, en se demandant quelles sont les personnes concernées, si cela est dû à un phénomène de société…etc. En fait toutes les personnes étaient concernées, les étudiants, les personnes âgées, les familles monoparentales… elle dit qu'on ne peut pas expliquer autrement, et que de toute façon, quoiqu'il arrive, au niveau financier, on donnera toujours l'aide sociale à quelqu'un qui en a besoin. Elle ajoute que les budgets sont faits pour cela et qu'il y aura toujours de l'argent pour octroyer l'aide sociale à quelqu'un.

Monsieur KARENZO demande des précisions sur le nombre de demandes qui sont formulées au niveau des aides.

Madame NEUBERG explique qu'il y des aides qui sont refusées simplement parce que les personnes ne rentrent pas dans les conditions. Mais une autre raison est qu'il arrive que les gens ne collaborent pas. Elle ajoute que le principe du CPAS c'est vraiment une collaboration entre le bénéficiaire et l'institution. L'institution est là pour accompagner le bénéficiaire. Elle précise que lorsqu'un bénéficiaire reçoit une notification de refus, rien ne l'empêche de faire une nouvelle demande, en amenant notamment des preuves supplémentaires pour étoffer son dossier, et à ce moment-là le comité spécial pourra restatuer sur ce dossier.

Monsieur MEDINGER avait connaissance que des personnes ayant besoin d'une aide faisaient le tour des CPAS, il demande si à ce jour c'est encore possible.

Madame NEUBERG dit que le fait de demander est toujours possible. Mais maintenant il y a la Banque-Carrefour qui fait en sorte que nous sachions exactement lorsqu'une aide est accordée à quelqu'un dans chaque région de Wallonie. Elle dit qu'ils doivent consulter, c'est une sorte de dossier qui est partagé entre les CPAS et d'autres administrations et institutions. Vu que l'erreur est toujours possible elle ne veut pas dire que ce n'est plus possible du tout, mais à 99% elle peut dire qu'il est impossible de bénéficier de plusieurs allocations.

Monsieur MEDINGER demande ensuite des précisions sur le fonctionnement du système des tickets culture en ce qui concerne les adultes.

Madame NEUBERG propose à Monsieur MEDINGER de lui répondre individuellement le temps qu'elle puisse se renseigner.

Monsieur MEDINGER dit que c'est simplement par ce que la Maison de la Culture est ouverte à ces personnes qui peuvent bénéficier des spectacles à ces tarifs de faveur.

Madame NEUBERG dit qu'il y a un mois il y a eu une centaine de tickets supplémentaires.

Madame BASTIEN dit que proportionnellement les adultes en bénéficient plus que les enfants car il y a plus de spectacles pour adultes.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents prend acte.

+ + +

Mesdames et Messieurs les Conseillers du CPAS quittent la séance

+ + +

Deuxième partie : Séance publique du Conseil communal

3. TRAVAUX COMMUNAUX : En présence de l'auteur de projet l'Arche Claire – Rénovation de la maison de village de Guirsch. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur BALON annonce qu'en raison de l'absence de Monsieur DAVIN c'est Monsieur le Directeur du Département Technique, Monsieur Fabien REVEMONT qui fera la présentation. Il souhaite dire au préalable que le Collège a toujours été préoccupé par l'animation dans les villages et suppose d'ailleurs que nous reparlerons de tout cela tout à l'heure suite à une demande sur le Plan de Développement Rural. Il dit qu'au cours des douze dernières années, nous avons pu participer à beaucoup d'inaugurations : une nouvelle maison de village à Weyler - couplé avec le réfectoire de l'école, une nouvelle maison de village à Sampont, une maison de village à Barnich-Sterpenich – couplé également avec le réfectoire de l'école (ce qui donne évidemment beaucoup plus de possibilités), nous avons aussi aidé la salle de l'Harmonie de Sterpenich qui participe à l'animation, sur le site de l'école d'Udange nous avons créé une petite maison de village (mais qui est surtout réservée aux jeunes), nous avons plus que nettement amélioré la maison de village de Viville et nous avons complètement rénové les installations de la Stockemoise. Il ajoute qu'en plein accord avec le Collège, nous avons ouvert les réfectoires des écoles de Frassem, de Fouches et de Waltzing. Il en remercie au passage Monsieur TRIFFAUX, l'Echevin de l'Enseignement. Il dit que cela permet aussi de favoriser l'animation dans les villages. Il poursuit en disant qu'aujourd'hui c'est le dossier de Guirsch qui va nous être présenté. Et demain, c'est-à-dire en 2018, ce sera le dossier du rez-de-chaussée de la maison de village de Bonnert qui devrait nous être présenté. Soit, cela fait douze villages sur les vingt-deux qui ont des lieux d'animation. Il précise que ces lieux ne sont pas en concurrence avec ceux qui existent à Waltzing, Udange, Toernich, Stockem ou Fouches, qui sont soit des salles paroissiales, soit des salles d'avantage privées. Il cède ensuite la parole à Monsieur REVEMONT.

Monsieur REVEMONT explique que c'est une ancienne école. C'est un bâtiment sur deux étages qui fait environ 220m^2 en surface et 800 m^3 en volume global. Il précise que les hauteurs de pièces, assez importantes, dépassent les 3m. Il dit que le marché de conception avait été attribué à l'atelier d'architecture l'Arche Claire - Monsieur DAVIN. On propose de passer le marché de travaux par une procédure ouverte. Le prix du projet est estimé à 305.621,75 €. Il poursuit en disant que nous avons reçu l'avis favorable du Directeur financier et ce crédit sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018. Avec l'aide de plans il va ensuite présenter les travaux qui vont être réalisés. Au rez-de-chaussée tous les murs vont être détruits pour laisser la place à une salle de village de 79m^2, un espace bar va être créé à l'entrée, on va aussi retrouver un espace rangement et le WC PMR. Il ajoute qu'une rampe

PMR va être installée à l'arrière du bâtiment. Il explique que cela se fera à l'arrière afin de ne pas dénaturer la façade et la vue du bâtiment. Il dit qu'on va également créer un perron juste à l'entrée et refermer également certaines ouvertures. Toutes les fenêtres vont être remplacées par des châssis aluminium double vitrage. L'intérieur du bâtiment va être complètement transformé pour le rendre conforme à sa nouvelle affectation. Il dit que nous allons en profiter pour faire une mise en conformité totale du bâtiment, au niveau accessibilité, stabilité (si on met du monde à l'étage il faut que cela tienne). Il poursuit et dit qu'on s'occupe aussi de la sécurité du bien et des personnes, et bien sûr nous n'oublions pas l'aspect performance énergétique du bâtiment. A l'étage, il explique qu'on va complètement démolir la dalle et la refaire pour pouvoir accueillir les différentes personnes qui vont l'utiliser. La salle de réunion va faire 41m^2, il y aura aussi une cuisine équipée, un WC homme et un WC femme, la chaufferie, et un petit local de réserve. Là aussi toutes les fenêtres vont être remplacées, et trois fenêtres de toit vont être ajoutées pour amener de l'éclairage dans la cage de l'escalier et dans la petite mezzanine qui sera créée. Il ajoute que le coût énergétique du bâtiment va donc être baissé. Le bâtiment va être isolé par l'intérieur avec 10cm de polyuréthane. Il précise que l'isolation se fera par l'intérieur afin de garder les façades du bâtiment, car c'est un bâtiment qui est assez beau. La dalle sera isolée par 8cm de polyuréthane, la toiture sera isolée de 25 cm. Pour le chauffage une chaudière gaz à condensation propane sera installée, ce type de chauffage aura un bas coût au niveau CO2. Il y aura aussi un bloc de VMC uniquement pas extraction, qui n'est pas un double flux, ce qui permet d'avoir beaucoup moins d'entretien dessus. Il poursuit et dit qu'il y aura une alarme anti-intrusion, des détecteurs incendie autonomes, et qu'on va faire une totale remise à neuf des réseaux sanitaires – chauffage – électricité. Il précise qu'il parle des sanitaires intérieurs et extérieurs.

Monsieur GAUDRON a une demande qui ne concerne pas directement la maison de village mais il voudrait savoir où cela en est par rapport la demande qu'il avait faite au Collège durant le mois de septembre suite au changement d'emplacement où sont chargés les élèves à Guirsch. Il souhaite savoir s'il y a eu des avancées et si un nouvel abri sera finalement installé.

Monsieur BALON répond que les contacts ont bien eu lieu et que c'est à l'étude au niveau du TEC. Il ajoute que cela suit son cours et pense que cela va être accueilli favorablement. Mais il ne sait pas s'avancer par rapport au délai car cela peut prendre un peu de temps.

Monsieur TURBANG dit que c'est un très beau projet mais il s'étonne du prix. Il demande ce qui justifie ce montant de presque 370.000 € pour un bâtiment qui n'a pas spécialement l'air complètement délabré. Il se demande si cela n'aurait peut-être pas coûté moins cher de carrément reconstruire un bâtiment.

Monsieur BALON répond que le bâtiment n'a pas l'air délabré vu de l'extérieur, mais il dit que lorsqu'on va à l'intérieur on constate que cela fait assez longtemps qu'il n'y plus eu d'élèves dedans. Il ajoute que c'est un bâtiment qui fait partie du patrimoine du village de Guirsch et il est d'un volume assez imposant. Il dit que ce qui coûte cher ce n'est pas tellement les surfaces, mais le volume. Pour Guirsch, qui est un village en partie classé, il apparaissait opportun au Collège de conserver cet élément-là dans le

patrimoine communal. Il rappelle que le centre de Guirsch est classé, et c'est le seul village de l'entité.

Monsieur MITRI dit que ce n'était pas un dossier facile. Il dit être ravi que ce dossier aboutisse. Il tient aussi à remercier le bureau d'architecture l'Arche Claire car ce n'était pas facile de combiner ces deux paramètres, qui sont la sauvegarde d'un patrimoine et la fonctionnalité indispensable à un espace public où la sécurité doit être assurée à tous les niveaux. Il ajoute que ce budget est nécessaire, et il a été travaillé de multiples fois pour le rendre vraiment le plus adéquat possible. Il assure qu'aucune chose n'a été excessive en suivant ce dossier de près. Il dit qu'on peut en effet se demander si un tel budget est vraiment nécessaire pour 300 habitants, mais il rejoint ce que disait Monsieur BALON et trouve que sauver ce bâtiment est un investissement. Il dit qu'il ne faut pas oublier que depuis 1975 le château de Guirsch est classé, en plus du centre du village qui est également classé. Avec cet ensemble architectural à sauvegarder, il y a une valeur patrimoniale, pas seulement pour l'entité d'Arlon mais pour l'ensemble de la Province du Luxembourg. Il dit que raser ce bâtiment pour construire autre chose serait certainement une erreur. Il explique qu'il a un jour reçu un plan datant de 1747, il on voit qu'autour d'Arlon il n'y a que Guirsch et Clairefontaine qui sont cités. Cela montre bien l'importance historique et patrimoniale de ce village. Il poursuit et dit que ceux qui ont assistés aux récentes rencontres culturelles à propos du moyen âge réalisent que Guirsch, Autelbas et Clairefontaine sont vraiment les trois étoiles dans le ciel de la commune Arlonaise.

Monsieur MAGNUS trouve que dans le passé la commune a déjà démoli trop d'éléments de patrimoine. Pour lui, le patrimoine c'est de la mémoire. Il trouve que c'est important, pour nos enfants et petits-enfants, de continuer à leur montrer comment les bâtiments étaient construits à l'époque. Ce montant était vu beaucoup plus important par l'architecte, et nous avions déjà voulu, à l'époque, à force de réunions, diminuer le budget de manière importante parce qu'on estimait qu'il fallait maintenir le patrimoine dans l'état dans lequel il était et ne pas commencer à faire des rajouts dans tous les sens.

Monsieur PERPETE rappelle qu'on se plaint souvent à Arlon et dans les régions autour de nous qu'on n'est pas toujours pris en considération dans la répartition des aides, des subsides, des critères par la Région Wallonne ou le Gouvernement fédéral, quel que soit sa composition. Il avoue que parfois c'est vrai. Il ajoute qu'il ne faut pas qu'on reproduise à plus petite échelle sur notre petit territoire communal ce qu'on reproche qu'on nous fait à plus grande échelle au niveau de la Région Wallonne ou du Gouvernement fédéral. Il dit que c'est vrai qu'il n'y a peut-être que 300 habitants à Guirsch, que c'est un montant important qui va être investi mais que c'est un village magnifique à tous points de vue et que les hauteurs de Guirsch c'est quand même quelque chose qui mérite d'être préservé. Il dit que dans la conservation d'un bâtiment il y a à la fois l'aspect patrimonial et architectural, mais aussi la fonctionnalité. Et là il y a eu un vrai travail car on vient d'un départ de propositions nettement supérieur et on a discuté pour dire que ce n'est pas indispensable, pour l'utilisation prévisible du moins, et il trouve que c'est un bon compromis et un bon signal qui est donné pour qu'aucun Arlonais ne se dise que là où il habite c'est trop petit pour qu'on s'y intéresse. Ce ne serait pas acceptable dans un pouvoir public.

Monsieur MAGNUS voudrait faire une petite boutade et dit qu'il a lu dans la presse d'aujourd'hui que certains trouvent qu'on n'investit pas assez dans les villages. Il dit qu'il y en a d'autres qui trouvent que c'est un montant trop important pour nos villages. Il pense que le Collège est la bonne moyenne et qu'on investit correctement dans tous les villages et que c'est une très bonne chose. En effet pour nous fondamental de continuer à investir dans les villages, et Monsieur l'Echevin BALON va certainement expliquer cela de manière complète.

Monsieur TURBANG se pose la question de savoir si ces travaux coûteraient effectivement 369.000 euros.

Monsieur MAGNUS répond qu'il s'agit du projet de l'architecte et qu'il va faire son cahier des charges. On aura ensuite la réponse des entrepreneurs qui et nous pourrons alors répondre à sa question de manière tout-à-fait précise à l'euro près.

Monsieur REVEMONT dit qu'on ne peut pas comparer ce bâtiment qui va être public à un bâtiment résidentiel. Il ajoute que nous sommes obligés de faire des aménagements PMR qui vont coûter de l'argent, tout comme nous sommes aussi obligés de rejouer sur la stabilité au niveau des dalles et donc de les détruire et de les refaire afin que le bâtiment tienne la route étant donné le nombre de personnes qui vont l'occuper. Il poursuit et dit qu'il y a toutes des techniques qui sont mises en place qui ne le sont pas forcément dans le résidentiel. Donc forcément on ne sera pas à 1.000 euros du m^2 comme on pourrait le faire pour le résidentiel mais plutôt 1.500 à 1.600 euros du m^2, il précise que cela est dû à une utilisation publique du bâtiment. Il dit que c'est vrai, si on prenait le même bâtiment dans le résidentiel, les coûts tomberaient parce qu'on ne serait pas obligé d'avoir la même charge pour les dalles, on ne serait pas obligé d'utiliser la même technique.

Monsieur SAINLEZ se souvient que lors d'une retraite scolaire à la maison de Guirsch il y une vingtaine d'années on pouvait déjà constater par exemple le poêle qui était déjà assez vieillot. Il poursuit et dit qu'il n'y a pas très longtemps, après une visite du village de Guirsch les visiteurs se retrouvaient là pour une collation. Il trouve que c'est une vitrine pour le village, pour la visite et pour beaucoup de choses. Il a une question purement technique et demande si le fait de mettre la chaudière au deuxième étage est une contrainte technique et une contrainte d'espace. Il demande si on n'alourdit pas le budget en faisant cela par rapport au fait de la mettre au rez-de-chaussée avec une structure de chauffage classique beaucoup plus gravitationnelle que ce qui est présenté ici.

Monsieur REVEMONT répond qu'on ne va pas l'alourdir car la citerne est enterrée derrière et que si la chaudière est située au premier ou au deuxième étage c'est exactement la même chose. Tout ce qu'on va retrouver en plus c'est des pressostats, pour éviter qu'il y ait des manques d'eau au niveau de la chaudière. Il ajoute que le coût sera le même, que la chaudière soit mise au rez-de-chaussée ou l'étage, le collecteur doit quand même être présent et il y a juste un peu d'électronique en plus au niveau des pressostats pour éviter qu'il n'y ait un manque d'eau au niveau de la chaudière. Mais il n'y a pas de surcoût, sachant qu'il y a aussi une détection gaz et une ventilation du local. Il dit bien que le fait qu'elle soit installée à l'étage ou au rez-

de-chaussée, n'engendrera pas de surcoût car il y a juste la petite régulation qui permettra de savoir dès qu'il y aura un manque de pression.

Monsieur SAINLEZ voudrait savoir s'il y a un petit espace au rez-de-chaussée pour stocker par exemple une tonnelle, ou autre chose pour aménager l'extérieur.

Monsieur REVEMONT répond, en s'aidant du plan, qu'il y a un espace rangement entre le WC PMR, la cage d'escalier et le futur monte-plat.

Monsieur GAUDRON souligne qu'en ce qui les concerne maintenir le patrimoine est une chose importante et qu'il maintient à 100% ce projet.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents décide :

Article 1er : D'approuver les documents du marché N° MT-PO/17-1348 et le montant estimé du marché "Transformation de l'ancienne école de Guirsch en maison de village", établis par l'auteur de projet, l'Atelier d'architecture l'Arche Claire S.P.R.L, Avenue Victor Tesch, 29 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 305.621,75 € hors TVA ou 369.802,32 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte.

Article 3 : D'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que détaillés dans le cahier spécial des charges.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 124/723-60/20181027.

Monsieur MAGNUS en profite pour excuser Mme Isabelle CHAMPLUVIER et Monsieur Raymond BIREN qui sont à ALBA.

4. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur SAINLEZ signale qu'à la page 25 il parle d'une installation photovoltaïque efficiente et non pas déficiente.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

5. ADMINISTRATION GENERALE : Communication d'ordonnances de police de règlementation de la circulation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

- Le 09 octobre 2017 : réglementant la circulation des véhicules rue des Martyrs, 39 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un container pour la période du vendredi 13 octobre 2017 à 07h00 au lundi 16 octobre 2017 à 19h00.

- Le 09 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Martyrs, 39 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un container pour la période du vendredi 13 octobre 2017 à 07h00 au lundi 16 octobre 2017 à 19h00.

- Le 09 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Marché aux Fleurs, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mercredi 11 octobre 2017 de 12h00 à 18h00.

- Le 09 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Sonnetty, 33 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un container, pour la période du mercredi 11 octobre 2017 de 07h00 au lundi 23 octobre 2017 à 18h00.

- Le 09 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Marché au Beurre, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, pour la période du jeudi 12 octobre 2017 de 15h00 à 19h00 sur 3 emplacements.

- Le 10 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Wäschbour, 18, boite 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mercredi 18 octobre 2017 de 08h00 à 15h00 sur 3 emplacements.

- Le 10 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules Grand-Rue, 40 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mardi 31 octobre 2017 de 07h00 à 16h00.

- Le 10 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de corniche, pour la période du mardi 10 octobre 2017 à 07h00 au mercredi 18 octobre 2017 à 20h00.

- Le 10 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Etienne Lenoir, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du jeudi 12 octobre 2017 de 09h30 à 12h00 sur deux emplacements.

- Le 11 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Marché aux Fleurs, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du jeudi 12 octobre 2017 de 12h00 à 18h00.

- Le 11 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Semois, 67 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux pour la période du mardi 17 octobre 2017 de 08h00 à 16h00 sur 10 mètres.

- Le 11 octobre 2017 : réglementant la circulation des véhicules au Parc des Expositions à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du festival des vins et alcools rares, pour la période du samedi 21 octobre 2017 à 07h00 au dimanche 22 octobre 2017 à 20h00.

- Le 11 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Semois, 40 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 21 octobre 2017 de 08h00 à 18h00 sur 2 emplacements.

- Le 12 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb, 64 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du samedi 14 octobre 2017 de 08h00 à 20h00 su r2 emplacements.

- Le 13 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Saint-Donat, 16/18 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour la période du lundi 16 octobre 2017 de 07h00 au vendredi 20 octobre 2017 à 18h00 sur une distance de 2 emplacements.

- Le 13 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules Grand-Rue, 53 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 14 octobre 2017 de 09h00 à 18h00.

- Le 13 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules Grand-Rue, 56 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du lundi 16 octobre 2017 de 14h00 à 18h00.

- Le 13 octobre 2017 : réglementant la circulation des véhicules au Chemin de Clairefontaine, 133 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de génie civil pour raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 16 octobre 2017 à 07h00 au 20 octobre 2017 à 18h00.

- Le 13 octobre 2017 : réglementant la circulation des véhicules au Chemin de Clairefontaine, 133 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en trottoir pour raccordement d'eau pour le compte de a SWDE, pour la période du 13 octobre 2017 à 07h00 au 20 octobre 2017 à 18h00.

- Le 13 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Schoppach, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage, pour la période du lundi 16 octobre 2017 de 07h00 au mercredi 18 octobre 2017 à 18h00.

- Le 13 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Schoppach, 29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage, pour la période du lundi 16 octobre 2017 de 07h00 au mercredi 18 octobre 2017 à 18h00.

- Le 13 octobre 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue du Vallon, 24 à Frassem, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 17 octobre 2017 à 08h00 au 31 octobre 2017 à 17h00.

- Le 13 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Porte Neuve au niveau du n°23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'un container, pour la période du lundi 16 octobre 2017 de 07h00 au vendredi 20 octobre 2017.

- Le 16 octobre 2017 : réglementant la circulation des véhicules rue des Remparts, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'un container pour la période du lundi 16 octobre 2017 de 08h00 à 17h00.

- Le 16 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue François Boudart, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 21 octobre 2017 de 08h00 à 20h00.

- Le 16 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de l'Hydrion, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de fauchage d'un talus pour la période du mercredi 18 octobre 2017 de 07h00 à 17h00.

- Le 17 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules Square Albert 1er, rue P. Reuter, parking dans son entièreté devant et derrière l'Hôtel de Ville à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des cérémonies pour la fête de la Dynastie, pour la période

du mercredi 15 novembre 2017 de 08h30 à 13h30.

- Le 17 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules place de l'Eglise et autour de l'église à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des cérémonies de commémoration de l'Armistice, pour la période du 11 novembre 2017 de 10h00 à 13h00.

- Le 17 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés au niveau du n° 20 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'une nacelle pour la période du lundi 23 octobre 2017 de 08h00 au vendredi 27 octobre 2017 à 17h00, (un jour de travail durant cette période).

- Le 17 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules côté latéral droit de l'église Saint-Martin à Arlon (réservé musiciens) ainsi que sur l'entièreté du parvis de l'église Saint-Martin à Arlon (réservé aux autorités), en raison d'assurer le bon déroulement du grand concert 'Remember 44', pour la période du vendredi 15 décembre 2017 de 16h00 à 24h00.

- Le 17 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à la Grand-Rue, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour la période du vendredi 20 octobre 2017 de 07h00 à 12h00.

- Le 17 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Martyrs 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du stationnement d'un camion pour la période du jeudi 19 octobre 2017 de 07h30 à 10h00.

- Le 17 octobre 2017 : réglementant la circulation des véhicules au Chemin de Clairefontaine, 133 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en trottoir et voirie pour travaux de pose de gaines pour le comte de VOO, pour la période du 17 octobre 2017 à 07h00 au 27 octobre 2017 à 18h00.

- Le 17 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules place Léopold, rue Paul Reuter, rue G.Kurth, et devant le monument du Liedel à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des cérémonies du 85ème Relais Sacré et 99ème Anniversaire de la fin des hostilités 1914-1918, pour la période du dimanche 05 novembre 2017 de 10h00 à 12h30.

- Le 17 octobre 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue des Capucins, rue du Marché au Beurre et Grand Place à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des suites de travaux de réaménagement des trottoirs de la rue des Capucins pour le compte de la Ville d'Arlon pour la période du 17 octobre 2017 à 07h00 au 12 décembre 2017 à 18h00.

- Le 17 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Wäschbour, 18, boite 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mercredi 18 octobre 2017 de 08h00 à 16h00 sur 3 emplacements.

- Le 17 octobre 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules aux dates et endroits suivants : rue de la Platinerie 25 à Bonnert : ouverture en voirie dans le chantier Mathieu en cours de réalisation en date du 16 octobre 2017 au 20 octobre 2017, rue de l'Esplanade, 6 à Arlon : fouilles en trottoir et voirie en date du 25 octobre 2017 au 03 novembre 2017, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en trottoir pour travaux gaz et électrique pour le compte d'Ores.

- Le 17 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Martyrs, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du stationnement d'un camion pour la période du jeudi 19 octobre 2017 de 07h30 à 10h00.

- Le 17 octobre 2017 : réglementant la circulation des véhicules au Chemin de Clairefontaine, 133 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de gaine pour le compte de VOO, pour la période du 17 octobre 2017 à 07h00 au 27 octobre 2017 à 18h00.

- Le 18 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Marché aux Fleurs, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du vendredi 20 octobre 2017 de 07h30 à 15h00.

- Le 18 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Gazomètre, 60 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour la période du jeudi 19 octobre 2017 de 07h00 à 18h00.

- Le 18 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Floréal, 6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du jeudi 19 octobre 2017 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.

- Le 19 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à la Grand-Rue, 58 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 20 octobre 2017 à 07h00 au mercredi 25 octobre 2017 à 18h00.

- Le 19 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Marché aux Fleurs, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 20 octobre 2017 de 07h30 à 15h00.

- Le 19 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Deux Luxembourgs, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation de toiture avec placements d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'A.M. du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du mercredi 18.10.2017 à 07h00 au mardi 31.10.2017 à 19h00.

- Le 19 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés, 105 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage, pour la période du jeudi 19 octobre 2017 à 07h00 au vendredi 20 octobre 2017 à 18h00.

- Le 19 octobre 2017 : réglementant le chantier et la circulation des piétons à la rue Zénobe Gramme (chantier Houyoux) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'occupation de trottoir pour travaux de construction pour la période du 20 octobre 2017 à 07h00 au 31 décembre 2017 à 18h00.

- Le 19 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules sur la zone du centre-ville d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des activités de surveillance du chantier de la rue des Capucins pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 20 octobre 2017 à fin du chantier de la rue des Capucins.

- Le 19 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Nothomb, 61 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'un échafaudage pour la période du vendredi 27 octobre 2017 de 07h00 au vendredi 03 novembre 2017 à 18h00.

- Le 19 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules au Square Albert 1er et rue du 25 Août à Arlon (tout autour du bâtiment du STP), en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de contrôle de la ligne de vie par le STP, pour la période du lundi 23 octobre 2017 de 07h00 à 18h00.

- Le 19 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Bastion, 10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du samedi 21 octobre 2017 de 08h00 à 18h00.

- Le 19 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Générale Molitor 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour la période du lundi 23 octobre 2017 de 07h00 au vendredi 24 novembre 2017 à 18h00.

- Le 19 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Général Molitor 8, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour la période du lundi 23 octobre 2017 de 07h00 au vendredi 24 novembre 2017 à 18h00.

- Le 19 octobre 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules au carrefour de la Spetz et sur le parking de la Spetz à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation du hall sportif de la Spetz à Arlon pour la période du lundi 23 octobre 2017 de 07h00 au vendredi 14 décembre 2018 à 18h00.

- Le 19 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 45 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose de câbles d'alimentation + placement d'une nacelle pour la période du jeudi 19 octobre 2017 à 07h00 au vendredi 24 novembre 2017 à 18h00.

- Le 19 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules route de Bouillon, 157 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de béton pour la période du lundi 23 octobre 2017 de 07h00 à 12h00.

- Le 20 octobre 2017 : réglementant la circulation des véhicules dans diverses artères à Sterpenich, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation d'un cortège Saint-Nicolas dans les rues de Sterpenich par l'asbl « STERPE'MOVE », pour la période du dimanche 26 novembre 2017 de 14h00 à 20h00.

- Le 20 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules Place Léopold, près du char (3 emplacements) du vendredi 27 octobre 2017 de 06h00 au lundi 30 octobre 2017 à 12h00.

- Le 20 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth, 61 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de toiture, pour la période du mardi 24 octobre 2017 de 08h00 au jeudi 26 octobre 2017 à 18h00.

- Le 20 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à Callemeyn Seymerich, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du jeudi 02 novembre 2017 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.

- Le 20 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Michel Hamélius, 43-6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du lundi 06 novembre 2017 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.

- Le 20 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules Via Sesmara 4, boite 11, 43-6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du lundi 06 novembre 2017 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.

- Le 20 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour la période du dimanche 28 octobre 2017 de 08h00 à 18h00 sur deux emplacements de Parking.

- Le 20 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue

des Faubourgs, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour la période du lundi 23 octobre 2017 de 08h00 au mercredi 25 octobre 2017 à 18h00 sur deux emplacements de parking.

- Le 20 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Musée, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour la période du samedi 21 octobre 2017 de 08h00 à 18h00.

- Le 20 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Vierge Noire au niveau du n°11-13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 28 octobre 2017 de 10h00 à 18h00 (le temps des chargements).

- Le 20 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules Square Albert 1er n°1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des contrôles de lignes de vie organisé par la Province de Luxembourg, pour la période du lundi 23 octobre 2017 de 07h00 à 14h00.

- Le 23 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules sur 3 emplacements rue des Faubourgs, 56 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux intérieurs pour la période du jeudi 26 octobre 2017 de 07h00 à 18h00.

- Le 23 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules sur 3 emplacements rue Sonnetty, 47 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du 30 octobre 2017 de 07h00 à 18h00.

- Le 23 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés, 99 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du samedi 28 octobre 2017 de 08h00 à 18h00.

- Le 23 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules Place des Fusillés, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un emménagement, pour la période du lundi 30 octobre 2017 de 17h00 à 19h00 pour une durée de 30 minutes.

- Le 23 octobre 2017 : réglementant la circulation des véhicules à l'avenue du Général Patton à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement à l'égout pour la période du 24 octobre 2017 à 07h00 au 26 octobre 2017 à 18h00.

- Le 23 octobre 2017 : réglementant la circulation des véhicules dans diverses artères à Bonnert, en raison d'assurer le bon déroulement d'un cortège Halloween dans les rues de Bonnert, pour la période du vendredi 27 octobre 2017 de 17h00 jusqu'à la fin de l'événement.

- Le 23 octobre 2017 : interdisant le stationnement des véhicules à la Place Léopold (quatre emplacements au bas de l'escalier de l'APJ côté droit) en raison d'assurer le bon déroulement du changement de la bâche Dynamic devant l'ancien Palais de Justice pour la période du vendredi 27 octobre 2017 de 07h00 à 14h00.

- Le 23 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Jean l'Aveugle à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 28 octobre 2017 de 10h00 à 18h00 (le temps des chargements).

- Le 23 octobre 2017 : réglementant la circulation des véhicules route de Bouillon, 157 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la livraison de béton, pour la période du mercredi 23 octobre 2017 de 10h00 à 15h00.

- Le 24 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Etienne Lenoir, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 28 octobre 2017 de 09h00 à

16h00 sur 2 emplacements.

- Le 24 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Dispensaire à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du vendredi 27 octobre 2017 de 07h30 à 17h00 sur trois emplacements.

- Le 24 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules 38, Chemin de Weyler à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation de toiture avec placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du mardi 24.10.2017 à 07h00 au vendredi 27.10.2017 à 19h00.

- Le 24 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place Léopold, rue Paul Reuter, rue G. Kurth et devant le monument du Liedel à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des cérémonies du 85ème Relais Sacré et du 99ème Anniversaire de la fin des hostilités 1914-1918, pour la période du dimanche 05 novembre 2017 de 04h00 à 12h30.

- Le 25 octobre 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de Neufchâteau, du carrefour avec l'avenue Numa Ensch Tesch jusqu'au carrefour avec la rue Léon Castilhon à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation de revêtement hydrocarboné pour le compte de la SPW, pour la période du 30 octobre 2017 à 07h00 au 15 novembre 2017 à 18h00.

- Le 25 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Porte Neuve au niveau du n°23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour la période du lundi 30 octobre 2017 de 07h00 au mardi 31 octobre 2017 à 19h00.

- Le 25 octobre 2017 : réglementant le chantier et le stationnement (2 emplacements 1 véhicule + 1 conteneur) rue Grass, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation de toiture avec placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du jeudi 26 octobre 2017 à 07h00 au vendredi 24 novembre 2017 à 19h00.

- Le 26 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Sonnetty, 68 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 27 octobre 2017 de 08h00 à 18h00.

- Le 26 octobre 2017 : réglementant la circulation des véhicules sur la nationale 4 au niveau du pont à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour la période du jeudi 26 octobre 2017 de 07h00 à 18h00.

- Le 26 octobre 2017 : réglementant la circulation des véhicules (de façon intermittente) en vue de la livraison des matériaux rue du Domaine 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour la période du mercredi 25 octobre 2017 de 07h00 au 24 novembre 2017 à 19h00.

- Le 27 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Camille Cerf et rue de la Porte Neuve à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux (élagage d'arbres), pour la période du samedi 28 octobre 2017 de 08h00 à 17h00.

- Le 27 octobre 2017 : règlementant le stationnement des véhicules Square Albert 1er, passage Nord à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement

des cérémonies pour la fête de la Dynastie, pour la période du mercredi 15 novembre 2017 de 08h30 à 13h30.

- Le 27 octobre 2017 : réglementant le chantier et le stationnement d'un véhicule de chantier 51, Grand-Rue à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un échafaudage, pour la période du 13 novembre 2017 à 07h00 au 14 novembre 2017 à 20h00.

- Le 30 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Carmes, 4, boite 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du jeudi 02 novembre 2017 de 08h30 à 16h00.

- Le 30 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules sur la Place du Liedl à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du balayage de la Place du Liedl, pour la période du vendredi 03 novembre 2017 de 08h00 à 12h00.

- Le 30 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules avenue Victor Tesch, 25 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux, pour la période du lundi 06 novembre 2017 de 07h00 au mercredi 08 novembre 2017 à 18h00.

- Le 30 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés, 78 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de nettoyage, pour la période du lundi 06 novembre 2017 de 07h00 à 18h00.

- Le 30 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Porte Neuve, 32/2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mercredi 1er novembre 2017 de 06h00 à 11h00.

- Le 30 octobre 2017 : réglementant la circulation des véhicules aux dates et endroits suivants : rue de Schoppach, 65 à Arlon, pour la période du 31 octobre 2017 à 07h00 au 07 novembre 2017 à 18h00, Chemin de Clairefontaine, 87 à Arlon, pour la période du 06 novembre 2017 à 07h00 au 10 novembre 2017 à 18h00, rue Jean de Feller, 5 à Autelhaut, pour la période du 07 novembre 2017 à 07h00 au 13 novembre 2017 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de voirie, trottoirs et accotements pour raccordements d'eau pour le compte de la SWDE.

- Le 30 octobre 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules aux dates et endroits suivants : rue de l'Alzette, 1 à Arlon : ouverture en voirie en date du 07 novembre 2017 au 10 novembre 2017, rue Pietro Ferrero, 12 à Arlon : fouilles en terre-plein, en date du 06 novembre 2017 au 10 novembre 2017, avenue de Longwy, 333-335 à Arlon : radiation des branchements gaz, en date du 08 novembre 2017 au 17 novembre 2017, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en trottoir pour travaux gaz et électrique pour le compte d'Ores.

- Le 30 octobre 2017 : réglementant la circulation des véhicules à Rosenberg, 516 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de génie civil pour raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 30 octobre 2017 à 07h00 au 03 novembre 2017 à 18h00.

- Le 30 octobre 2017 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Elterwee à Weyler, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement à l'égout pour la période du 30 octobre 2017 à 07h00 au 01 novembre 2017 à 18h00.

- Le 30 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à la Grand-Rue, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des

travaux organisés par l'entreprise PICARD, pour la période du mardi 07 novembre 2017 de 07h00 à 12h00.

- Le 30 octobre 230017 : réglementant le stationnement des véhicules à la Grand-Rue, 34 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 28 octobre 2017 de 10h00 à 17h00.

- Le 31 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Synagogue à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mardi 07 octobre 2017 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.

- Le 31 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules en face du 122, avenue Général Patton (15 mètres) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du mercredi 06 décembre 2017 de 07h30 à 18h00.

- Le 31 octobre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules 26, rue des Faubourgs à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mardi 31 octobre 2017 de 12h00 à 14h00 sur une distance sur 2 emplacements.

- Le 31 octobre 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand-Rue, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mercredi 08 novembre 2017 de 10h00 à 17h00, et du lundi 13 novembre 2017 de 10h00 à 16h00.

- Le 31 octobre 2017 ; réglementant la circulation des véhicules rue des Carmes 4 boite 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du jeudi 02 novembre 2017 de 08h30 à 16h00.

- Le 03 novembre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules Square Albert 1er à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rejointoyage et pose d'une nacelle pour la période du lundi 06 novembre 2017 de 07h00 à 15h00 sur une distance de 25 mètres.

- Le 03 novembre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Paul Reuter, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de toiture avec pose d'une nacelle pour la période du vendredi 24 novembre 2017 de 08h00 à 17h00.

6. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de travaux – Réfection de tronçons de voirie dans le cadre de l'entretien extraordinaire 2017. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MAGNUS précise que ce sera à trois endroits, la rue du 10ème de Ligne, le Carrefour de la rue du Lingenthal et Henri Le Blondel à Waltzing, et la rue du Wäschbour. Il ajoute que c'est pour un montant de 126.930 euros TVA comprise, avec l'avis favorable du Directeur financier.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents décide

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PNSPP/171479 et le montant estimé du marché "Réfection de tronçons de voirie dans le cadre de l'entretien extraordinaire 2017". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 104.901,40 € hors TVA ou 126.930,69 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication

préalable avec consultation de 4 entreprises.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 421/731-60/20174004.

7. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de travaux – Restauration de la synagogue – chapitre 2 : restauration des façades et restauration intérieure. Approbation du cahier spécial des charges et du montant estimé modifiés.

Monsieur MAGNUS rappelle que ce monument est classé.

Monsieur BALON rappelle que la phase numéro 1 a été terminée et réceptionnée et qu'ils pensaient poursuivre par la phase numéro 2. Mais malheureusement aucune offre parvenue n'était conforme, et ils ont dû les écarter et recommencer le parcours, en se mettant en ordre par rapport aux nouvelles règles des marchés publics. Il ajoute que c'est ce qui est proposé aujourd'hui, c'est l'ancien projet qui redémarre pour un tour, mais ils espèrent cette fois avoir des bonnes réponses, avec des bonnes entreprises.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents décide

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PO/17-1480 et le montant estimé modifiés du marché "Restauration de la synagogue - chapitre 2 : restauration des façades et restauration intérieure", établis par l'auteur de projet, les Services Provinciaux Techniques, Square Albert Ier, 1 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 245.843,00 € hors TVA ou 297.470,03 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable et d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que détaillés dans le cahier spécial des charges.

Article 3 : De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante, le Service Public de Wallonie - DG04 Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine et de l'Energie, Rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 JAMBES.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 790/723-60/20177050.

8. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de services – Désignation d'un auteur de projet pour réaliser une étude de faisabilité sur la valorisation et la sauvegarde des vestiges archéologiques de la 1ère église de Saint-Martin. Approbation des conditions et du mode de passation.

Madame GOFFINET va présenter ce dossier en recontextualisant et en rétroactant puisqu'on peut se demander pourquoi on ne l'a pas fait avant. Elle dit qu'il faut savoir que ce projet s'imbriquait dans un site et un périmètre beaucoup plus large qu'était celui des sites des Moulins. Le site des Moulins est un site d'intérêt paysager qui appartient essentiellement à la Région Wallonne. Elle rappelle que la Région Wallonne avait étudié ce site dans le cadre d'un aménagement global dans lequel la Ville s'était associée, apportant ainsi à la réflexion des éléments supplémentaires : un terrain qu'elle possédait à proximité du périmètre, et également le site proprement dit d'intérêt historique et archéologique. Elle poursuit et dit que la Ville prenait dans la convention sa part des travaux et s'était engagée vis-à-vis de la Région Wallonne à entretenir globalement l'entièreté du site. Elle ajoute

que le projet était ficelé et que c'était l'aménagement d'un parc sur tout le site des Moulins, en intégrant les parcelles communales et valorisant le site des thermes romains dans son ensemble.

Le dossier était prêt à être adjugé en 2006 et pour des raisons budgétaires la Région Wallonne a décidé de reporter le dossier en 2012. Entretemps, le site des thermes romains a bénéficié d'un classement, non seulement des monuments, mais de l'ensemble du site. En 2013, la Région Wallonne avait bien inscrit à ce budget le réaménagement de tout le site et ils devaient lancer le marché de travaux. Elle dit que jusqu'en 2016 ils ont été associés à toutes les réunions d'élaboration du dossier, avec l'auteur de projet le Groupe Perspectives. Elle ajoute qu'ils y ont participé, tant Monsieur André BALON pour le volet patrimoine que Monsieur André PERPETE pour toute la reprise du dossier. Elle dit que c'était le service environnement qui devait reprendre la gestion du site, mais en juin 2013 le Ministre HENRY à l'époque nous a avertis qu'il abandonnait le projet, et que les montants n'étaient plus repris au budget de la Région Wallonne. Elle dit que cela s'est fait sur base d'une réévaluation du site et qu'on estimait qu'il fallait faire autre chose et autrement. A partir de cette mauvaise nouvelle de 2013 elle dit qu'ils ont eu plusieurs réunions avec la Région Wallonne pour voir comment avancer et évoluer puisque pour eux il semblait totalement cohérent de que ce site soit intégré dans un projet plus global. Une des solutions que nous avions proposée était entre autre d'avoir la maîtrise du site des Moulins, soit par un bail emphytéotique, soit par un autre procédé afin de pouvoir faire nous-mêmes les études. Elle dit qu'ils ont eu plusieurs contacts avec différents Ministres suivant les compétences, pour également obtenir des subsides au cas où nous ferions les travaux nous-mêmes. Elle ajoute qu'un dossier supplémentaire s'est greffé et qu'il s'agit du dossier de transfert des ateliers de la SNCB de Stockem, sur le site derrière l'hôpital d'Arlon. Dans le cadre de ce dossier, la SNCB a été obligé de faire entre-autres un cheminement pédestre qui part de la Gare et va jusqu'au Chemin des Allemands. Dans le permis que la Région Wallonne leur a octroyé, il y avait une charge d'urbanisme supplémentaire qui était la rétrocession à la Région Wallonne d'un résidu de terrain qui jouxtait le site des Moulins, et ce toujours dans le souhait d'agrandir l'espace qui était dévolu au futur parc. Ce qui faisait que le périmètre en question était agrandi de près d'un quart de superficie grâce à l'apport de ce terrain. Elle informe qu'ils ont continué à prendre des contacts avec la Région Wallonne et qu'ils leur ont écrit à plusieurs reprises pour pouvoir envisager des solutions. Entretemps les législations sur l'urbanisme changent, et les législations sur le patrimoine sont en évolution aussi. Elle dit qu'une piste a été trouvée, en partenariat tant avec le secteur touristique que le secteur archéologique. Elle explique que suite à différentes réunions avec les administrations sur place, il nous a été proposé de lancer un cahier des charges pour désigner un auteur de projet afin de faire une étude sur la valorisation et la sauvegarde proprement dite des vestiges archéologiques en milieu urbain. Il est proposé que la mission de l'auteur de projet se fasse en trois phases afin de nous permettre d'avoir un maximum de subsides pour pouvoir revaloriser ce site actuel qui est classé. Elle ajoute que lorsqu'on dit on dit 'classement' on dit que l'on doit passer par des procédures spécifiques. Tout cela pour s'inscrire et amorcer une autre réflexion qui serait avec la Région Wallonne sur le site proprement dit des Moulins. Mais pour cette autre partie il faudra attendre les nouvelles dispositions propres au code wallon du patrimoine à partir du 1er janvier 2018. Il faut savoir que sur le site des Moulins, les terrains qui appartiennent à la

Région Wallonne, ils appartiennent à différents départements de la Région Wallonne, et pour avoir une approche globale il faut que tous les terrains arrivent dans le même département et dans le même portefeuille. Elle dit que pour notre site proprement dit, il y a plusieurs aspects avec d'abord un vieux cimetière qui a été désaffecté en 1853, on peut encore y voir des vestiges de croix des 17ème, 18ème et 19ème siècles. Elle ajoute qu'il est très important dans le cœur d'Arlon parce qu'il est occupé depuis l'époque romaine. Elle ajoute qu'on y voit des vestiges, des thermes et l'hypocauste, mais malheureusement une partie de ces vestiges a été détruite lors des fouilles au début du 20ème siècle puisqu'on n'avait pas les connaissances telles qu'on les a actuellement. Il y a aussi les vestiges de la première église paroissiale d'Arlon datant du 8ème siècle, construite sur les fondations d'un bâtiment d'origine romaine et qui a été en fonction jusqu'au 16ème siècle. Une fois qu'elle a été détruite il y a une chapelle et un ermitage qui ont été construits sur ce site et qui ont été détruits en 1878. Depuis l'époque gallo-romaine, dans le cœur d'Arlon et en plein milieu urbain, on voit que ce lieu est chargé d'histoire et a une importance en terme patrimonial et en matière touristique, mais aussi en matière de liaison. Car avec tout le développement archéologique qui a été mis à jour par Monsieur HENROTAY, que ce soit sur le site NEU ou sur le site GENIN le long de la Semois, cela fait la jonction entre le castrum romain qui se situait sur la bute de Saint-Donat et le vicus qui se trouvait sur le site NEU. Elle précise que dans ce dossier, rien que pour l'étude ils pourront obtenir non seulement des subsides en matière de patrimoine puisque le site est classé, mais également en matière de valorisation touristique. Ensuite, en fonction de l'analyse de faisabilité, l'auteur de projet élaborera un projet de revalorisation et on pourra mettre en œuvre les travaux le temps que ça se débloque au niveau du site des Moulins. Dans le cadre de l'obtention des subsides il y a un élément à prendre en compte, c'est que les termes 'l'étude de faisabilité' doivent être remplacés par 'analyse de faisabilité', autrement il ne s'agit pas des mêmes crédits budgétaires et signale que c'est à la 2ème page au 3ème paragraphe, au 'premièrement', ainsi qu'au 5ème paragraphe.

Monsieur BALON souhaite compléter l'analyse faite par Madame GOFFINET. Il précise que de 2002 à 2013, il faut savoir que les études étaient terminées, qu'on en était au stade de l'adjudication et que la Région a dû payer l'auteur de projet Monsieur Saint-Amand du Groupe Perspectives. La Ville d'Arlon, suite à ce subside de 500.000 euros qui avait disparu était prête, avec l'accord du Collège et sur présentation de Monsieur l'Echevin PERPETE, de mettre les 125.000 euros qui manquaient pour l'environnement. Il revient sur le site des Moulins parce qu'il y a entre 5 et 6 hectares en pleine ville, et ajoute qu'on va de la rue des Déportés, coincé entre la rue des Déporté, la ligne de chemin de fer et la rue des thermes romains et l'immeuble un peu plus haut. Il dit que la Ville d'Arlon a acheté un bâtiment que nous avons transformé en appartements, et que ce qui était important c'était l'allée qui le longe et le jardin. Car la vision de la Ville sur le plan de la mobilité est de permettre un accès direct et piéton via la rue des Déportés, le petit chemin qui relie la rue des Déportés à la rue des Thermes romains, puis d'aller en ligne droite jusqu'au site des Moulins, et au site du vieux cimetière d'une part. D'autre part, il y a des chemins piétonniers que l'on a déjà imaginés le jour où la Fondation Universitaire Luxembourgeoise prendrait des décisions par rapport à ces terrains qui se trouvent entre la rue des Déportés et l'avenue de Longwy. Il dit qu'on veut y créer un cheminement piéton parce que si on regarde l'avenue de Longwy, pile en face, il existe déjà un chemin piétonnier qui

rejoint le Chemin des Espagnols et le village de Waltzing. C'est donc une vision à long terme sur un cheminement piéton, cycliste et de mobilité douce, pour relier le village de Waltzing à un espace vert au centre d'Arlon ; et la même chose pour relier cet espace vert au centre d'Arlon, via la rue du Casino etc. Il précise que tout cela est le long de la Semois, qui a été rendue enfin propre grâce à tous les investissements qu'on a fait depuis une douzaine d'années. Il ajoute que c'est un dossier qu'ils croyaient voir aboutir au sein de cette législature mais que malheureusement le Ministre HENRY en a décidé autrement. Il dit que nous reprenons donc tous notre bâton de pèlerin pour tenter d'obtenir dans les prochaines années ces subsides, et en tout cas au cours de la prochaine législature il est certain que Madame GOFFINET et Monsieur PERPETE y arriveront.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents décide

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MS-PNSPP/17-1481 et le montant estimé du marché "Désignation d'un auteur de projet pour la valorisation et la sauvegarde de vestiges archéologiques en milieu urbain sur le site classé du Vieux Cimetière". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 80.000,00 € hors TVA ou 96.800,00 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable avec consultation d'au moins 3 opérateurs économiques.

Article 3 : De solliciter une subvention facultative pour l'analyse de faisabilité auprès de l'autorité subsidiante, le Service Public de Wallonie - DG04 Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine et de l'Energie, Rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 JAMBES.

Article 4 : De financer la dépense pour la première phase de la mission (analyse de faisabilité) par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercie 2018.

Article 5 : Ce crédit sera, le cas échéant, augmenté pour une ou pour les 2 tranches conditionnelles par modification budgétaire .

9. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de services – Désignation d'un prestataire de services pour la mission de mise en œuvre du marché de fournitures des produits d'alimentation. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur PERPETE explique que vendredi Monsieur le Directeur général a averti le Collège que Monsieur TURBANG s'était présenté à l'Hôtel de Ville pour consulter différents dossiers. Il a notamment souhaité consulter ce dossier-là et il n'était pas encore à disposition. Il est donc proposé au Conseil communal de reporter ce point à la prochaine séance qui de déroulera le 19 décembre. Il parle ensuite de ce qui sera proposé. Il faudra de passer par une consultance pour réaliser le cahier des charges qui aboutira à l'attribution du marché de fournitures, un peu comme on le fait en matière d'assurances. Il ajoute que c'est une matière très délicate où il ne faut pas se tromper car il ne faut pas qu'il y ait de rupture de stock, il faut que tous les lots soient bien ciblés et calibrés.

Monsieur GAUDRON demande quel sera le cadre de la mission qui va être donnée. Il rappelle que Madame WILLEMS avait déjà fait des interventions par rapport à leur souhait pour qu'il puisse y avoir une partie du marché octroyé

pour des produits locaux et des produits issus de l'agriculture biologique. Il souhaite insister sur ce point. Il espère que le Collège ou l'auteur de projet pourront proposer un projet en ce sens.

Monsieur PERPETE lui dit que s'il avait lu le cahier des charges il ne dirait pas cela.

Monsieur GAUDRON répond que s'il avait était disponible il aurait pu le lire.

Monsieur PERPETE dit qu'il était disponible depuis jeudi matin, ce à quoi Monsieur GAUDRON répond qu'il ne va pas venir tous les jours à la Commune.

Monsieur PERPETE poursuit en disant à Monsieur GAUDRON que s'il avait lu le cahier des charges il aurait vu que ce qu'il demande est prévu.

Monsieur GAUDRON répète que s'il l'avait eu à temps il l'aurait lu sans problème.

Monsieur MAGNUS rappelle que ce point est reporté et passe au point suivant.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents décide de reporter au Conseil communal du 19 décembre 2017.

10. BIENS COMMUNAUX : Vente de gré à gré de la parcelle communale n°1703 F 2 et d'une partie de 17 centiares non cadastrée, à front de la rue de l'Hydrion : Décision de principe.

Monsieur MAGNUS dit que c'est entre guillemets un point un peu comique puisqu'on parle ici de la qualité de riverain d'Euro Boissons qui s'est vu obligé par ORES de construire une cabine électrique qu'ils ne savaient plus construire sur le terrain. Il dit qu'on va leur vendre un terrain qui pour nous n'est pas particulièrement intéressant puisque c'est vraiment en pied de talus de la voie de chemin de fer. Il explique que pour déterminer le montant de 8.295 € nous avons également un rapport de la société de géomètre TMEX. Il poursuit et dit qu'ORES va d'ailleurs obliger Euro Boissons à obtenir le permis d'urbanisme pour cette cabine électrique qu'ils devront ensuite construire suivant les plans qui seront fournis par ORES. Ensuite, par bail emphytéotique, ils devront recéder cette cabine électrique à ORES. Il ajoute que pour eux ce n'est donc pas l'affaire du siècle, mais que pour la Ville cela nous débarrasse de ce pied de talus.

Madame WILLEMS demande pourquoi ils doivent construire une cabine électrique. Elle demande si c'est vraiment dû à une trop grosse consommation.

Monsieur MAGNUS confirme qu'Euro Boisson est en effet un gros consommateur. Il montre par exemple sur le plan qu'Ores les oblige à mettre une cinquantaine de compteurs.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents décide du principe de la vente de gré à gré de ces biens, au prix de 8 295 euros, à la Société Euro Boissons SA.

11. BIENS COMMUNAUX : Vente de gré à gré des parcelles communales cadastrées Arlon – 8ème Division – Hachy – Section C – n°s 2402 / 03 et 2402 V, sises à front de la rue du Joli Bois à Fouches : Décision définitive et approbation du projet d'acte.

Monsieur MAGNUS dit là aussi cela fait partie des « accidents » de l'histoire. Il explique qu'on voit bien sur le plan qu'une maison a été construite dans la parcelle cadastrale appartenant à la Commune. Il ajoute que cela date apparemment d'avant la fusion des communes. Il poursuit en disant que nous avons pris le même montant que celui à l'are qui était prévu pour d'autres maisons pour lesquelles nous avons déjà fait la même opération.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents décide :

1) De la vente définitive de ces biens à Mmes Claudine TIBOR et Ophélie DERLET, au prix de 2700 euros.
2) D'approuver le projet d'acte authentique de vente.
3) De dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office du fait de cette vente.

12. BIENS COMMUNAUX : Implantation de la station d'épuration de Eisch : Vente à la SPGE d'une partie de 53 ares 88 centiares à prendre dans la parcelle communale n°2R à Sterpenich : Décision de principe.

Monsieur MAGNUS rappelle qu'il y a quelques jours nous avons inauguré la station de Waltzing où il y avait des représentants de nos amis Luxembourgeois. Ils ont reparlé de cette station d'épuration l'Eisch. Il ajoute que le courant passe bien entre l'AIVE et la SIDERO (l'AIVE Luxembourgeoise) mais ils doivent acquérir un terrain pour construire cette station d'épuration. Ici c'est donc une première étape, on demande d'introduire le dossier au Comité d'acquisition de manière à ce que nous puissions avoir un montant sur la valorisation des terrains et des quelques ares que l'on va devoir utiliser pour cela.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents décide du principe de la vente de gré à gré de cette emprise à la SPGE, moyennant la constitution d'une servitude de passage au profit du solde de la parcelle.

Le projet d'acte, le prix de vente et les indemnités d'accords locatifs seront soumis à l'approbation d'une prochaine séance du Conseil communal.

13. CIRCULATION ROUTIERE : Adoption d'une modification au règlement complémentaire sur la circulation routière : Art.29 - Signaux à feux lumineux (clignotant et tricolore) – ajout d'un tourne à droite, pour les cyclistes, à deux carrefours (le carrefour « Suisse » et le carrefour « G. Kurth – P. Reuter – Saint-Jean et place des Chasseurs Ardennais »).

Monsieur MAGNUS rappelle ce qu'est le signal B22. Il explique que le B22 permet à un vélo de prendre à droite alors que le feu est rouge. Il dit que l'on voit cela dans pas mal de pays, notamment aux Pays-Bas. Il ajoute qu'aux Etats-Unis, même les voitures peuvent le faire. Il rappelle les deux endroits où les vélos vont pouvoir faire cela ; à la rue de Diekirch on pourra tourner à droit vers la rue des Faubourgs, et à la rue Saint-Jean on pourra tourner à droite vers la rue Godefroid Kurth.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents décide :

« Article 1er : Un signal B 22 est installé au carrefour « Suisse » (entre la rue de Diekirch vers la rue des Faubourgs).

Article 2 : Un signal B 22 est installé au carrefour de la rue Saint-Jean vers la rue Godefroid Kurth.

Article 3 : La présente sera soumise, en trois exemplaires, à l'approbation du Ministre Wallon des Transports. »

14. CIRCULATION ROUTIERE : Information - TEC : création d'une nouvelle desserte.

Monsieur BALON rappelle que lors d'un de ses précédents mandats on était passé de deux à trois circuits urbains. Il dit qu'il avait repris des contacts pour qu'on puisse passer de trois à quatre circuits, et c'était extrêmement difficile. Par contre le Collège a pu obtenir du TEC que deux nouveaux circuits puissent exister en dehors des heures scolaires. Donc lorsqu'il y a des heures creuses en dehors des périodes scolaires, mais toute l'année. Il explique que le premier circuit partira de Heinsch, Freylange, Viville, Arlon et retour. Il précise que les villages de Freylange et Viville étaient très mal desservis. Il ajoute que si on veut vivre dans un village excessivement bien desservi par le TEC il conseille le village de Weyler. Il poursuit et dit que l'autre circuit permettra de faire Bonnert, Frassem, Watlzing, Arlon et retour. Il précise que ces deux circuits sont donc complémentaires aux circuits déjà existants. Il ajoute encore que nous poursuivons notre politique de transports en commun et que cela démarrera le 1er janvier 2018.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte.

15. CIRCULATION ROUTIERE : Création d'un emplacement PMR au début de la rue Busleyden à Arlon

Monsieur KROELL a une question par rapport à la circulation routière. Il dit qu'à la rue du 10ème de Ligne la nouvelle école de danse a été installée dans le site Callemeyn, et avec en plus l'Athlétic Center il demande s'il est possible d'envisager un passage pour piétons plus ou moins entre la sortie du bâtiment Callemeyn et face à la piste d'athlétisme et du terrain de foot. Il trouve la situation un peu dangereuse, surtout en cette saison, car les jeunes filles sortent et traversent un peu partout.

Monsieur BALON dit que c'est une remarque très pertinente et assure que le nécessaire sera fait. Il précise par contre qu'en dessous de huit degrés on ne peut pas marquer au sol, cela ne sera donc peut-être pas fait avant le printemps.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents décide de créer un emplacement PMR en début de la rue Busleyden, à une distance d'au moins 5 mètres du passage piétons situé au carrefour avec la rue Godefroid Kurth.

16. BOIS COMMUNAUX : Approbation d'un devis pour travaux forestiers non subsidiés à exécuter dans les domaines forestiers de la Ville d'Arlon sur le cantonnement de Habay.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents décide :

1) Approuve le devis n°SN/912/3/2017 au montant de 30 090,74 euros TVAC.

2) La dépense à en résulter est prévue dans la modification budgétaire n°2 et les travaux se feront par voie d'adjudication.

17. FABRIQUES D'EGLISE : Eglise protestante Luthérienne – Approbation du budget 2018.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents décide

- Les nouveaux montants modifiés ;
- d'arrêter le budget 2018 de l'Eglise Protestante Luthérienne d'Arlon comme suit:

Recettes ordinaires totales	10.855,35€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	10.240,35€
Recettes extraordinaires totales	9.949,65€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	9.949,65€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	10.620€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	10.185€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	20.805€
Dépenses totales	20.805€
Excédent	0

- Interventions communales ordinaire 2018 : 10.240,35€
  Comme suit :
  Pour Arlon 68% : 6.963,45€
  Pour Habay 12% : 1.228,84€
  Pour Saint-Léger 8% : 819,22€
  Pour Martelange 6% : 614,42€
  Pour Attert 6% : 614.42€

18. TAXES COMMUNALES ANNUELLES : Approbation de la taxe annuelle sur l'enlèvement et la gestion des déchets ménagers et y assimilés.

Monsieur MAGNUS dit que le taux de taxation est inchangé depuis quelques années, il rappelle les montants : 150 € pour les ménages d'une personne, 180 € pour les ménages de deux personnes, 210 € pour les ménages de trois personnes et 240 pour les ménages de quatre personnes et plus.

Monsieur GAUDRON dit que comme chaque fois le groupe Ecolo votera contre ce point car ils préféreraient une taxe forfaitaire plus basse et jouer plus sur les parties variables dans l'objectif de favoriser les ménages qui font attention à leur production de déchets. Il a également une question par rapport aux activités de l'AIVE, il a pu voir qu'il y a toute une volonté de sensibilisation au compostage et ce genre de choses. Il voudrait savoir si des choses en ce sens-là seront mises en place à Arlon.

Monsieur PERPETE dit que le point n'est pas à l'ordre du jour. S'il souhaite une réponse, il propose à Monsieur de GAUDRON de demander à mettre ce point à l'ordre du jour pour la prochaine séance.

Le Conseil communal, après en avoir délibéré, décide par 24 voix pour et 3 contre (Monsieur R.GAUDRON, Monsieur M.LAQLII, Mme S.SAUCEZ) :

Arrête comme suit le règlement de la taxe communale annuelle sur l'enlèvement et la gestion des déchets ménagers et y assimilés.

Article 1er - Principe

Il est établi au profit de la commune, pour l'exercice 2018, une taxe annuelle sur les déchets résultant de l'activité usuelle des ménages et déchets y assimilés.

Article 2 – Définitions

2.1. Par « usager », on entend le producteur de déchets, bénéficiaire du service de gestion des déchets, rendu par la commune.
a) Par « sac pour la matière organique » on entend : sac compostable de 20 litres certifiés OK COMPOST et VGS classe 2 (ou équivalent) ; conditionné par rouleau de 10, au nom de la Ville d'Arlon.
b) Par « sac pour la fraction résiduelle » on entend : sac de collecte sélective de la fraction résiduelle - EN 13592 : 2003 ou VGS – 600/850 – standard- polyéthylène basse densité radicalaire – gris claire translucide – sans soufflets – conditionné par rouleau de 10, au nom de la Ville d'Arlon.
c) Par « sac pour la fraction PMC ou bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons » on entend : sac de collecte sélective de la fraction PMC ou bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons de 60 litres conditionné par rouleau de 20, au nom de l'AIVE.
d) Par « sac poubelle de couleur jaune » on entend : sac poubelle de couleur jaune destiné à recevoir tous types de déchets sauf les déchets dangereux, verres et encombrant, de 60 litres conditionné par rouleau de 10, au nom de la Ville d'Arlon et réservé exclusivement aux usagers des brocantes, marchés, kermesses et toutes autres personnes autorisées au préalable par la Ville.
e) Seuls les sacs réglementaires sont admis. L'utilisation d'autres « sacs poubelle » est proscrite.
« Par sac réglementaire » on entend : tout sac distribué de manière directe ou indirecte par la commune d'Arlon et agréé par l'Intercommunale A.I.V.E. conformément aux points a), b), c) et d).

2.2 Collecte sélective de la fraction organique et de la fraction résiduelle par « conteneur » au sens du présent règlement, on entend tout récipient de collecte, rigide, d'un volume de 140, 240, 360 ou 770 litres, destiné à recevoir des déchets ménagers et assimilés.

Article 3 – Redevables

§1. La taxe est due par le responsable de tout ménage d'une ou de plusieurs personnes, inscrit au Registre de la population ou au Registre des étrangers

d'ARLON au 1er janvier de l'exercice d'imposition et conformément aux dispositions de l'article 7 de l'arrêté royal du 16 juillet 1992.
A défaut de paiement, la taxe est due solidairement par les autres membres du ménage qui, au 1er janvier de l'exercice d'imposition, sont inscrits au registre de la population ou au registre des étrangers d'Arlon.

§2. La taxe est due par le responsable de tout ménage d'une ou de plusieurs personnes, non inscrit aux Registres de population d'ARLON au 1er janvier de l'exercice d'imposition, pouvant occuper ou occupant même épisodiquement, un bien immobilier (second résident ou non résident).
A défaut de connaître l'identité de la personne qui dispose du logement et/ou à défaut de paiement de la part de celle-ci, la taxe est due solidairement par le propriétaire du logement.

§3. Pour chaque lieu d'activité potentiellement desservi par le service de collecte en porte-à-porte, en application de l'article 1.5 du règlement communal concernant la gestion des déchets, la taxe est également due par toute personne physique ou morale, responsable d'une association, exerçant, au 1er janvier de l'exercice d'imposition, sur le territoire de la commune, une profession libérale ou une activité industrielle, commerciale, de services ou une activité de quelque nature qu'elle soit, lucrative ou non, autre que l'activité usuelle des ménages.

§4 La taxe est due par les communautés constituées de personnes vivant dans des foyers, homes, communautés religieuses,… répondant au terme de communauté repris par les instructions générales du Registre national

Article 4

Tout changement dans la composition du ménage, toute cessation d'activité intervenant après le 1er janvier de l'exercice d'imposition, ne donnent droit à aucune réduction ou dégrèvement, même partiel, dans le montant de la taxe due. De même, le fait de quitter le territoire communal au cours de l'exercice d'imposition ne donne pas droit à un dégrèvement partiel.

Article 5 – Exemptions - réductions

§1. Le responsable d'un ménage d'une ou de plusieurs personnes qui dispose d'un revenu global imposable, inférieur ou égal au revenu d'intégration social obtient une réduction de 20% de la taxe, sur demande introduite, avant paiement, auprès du Collège communal, dans les trente jours de la date d'envoi de l'avertissement-extrait du rôle ; accompagnée

- soit de l'original de l'avertissement-extrait de rôle reçu l'année précédente de l'administration des contributions, document qui lui est restitué avec la notification de la décision;
- soit d'une attestation du CPAS confirmant que l'intéressé bénéficiait du revenu d'intégration social au 1er janvier de l'exercice d'imposition.

§2. Sont exonérés de la taxe annuelle visée à l'article 3.

a) Les services d'utilité publique, gratuits ou non, ressortissants à l'État Fédéral, la Région wallonne, la Communauté française, la Province ou la Ville d'Arlon. Cette exonération ne s'étend pas aux parties d'immeubles occupées par les agents de ces services à titre privé ou pour leur usage personnel.

b) aux militaires de carrière en mission à l'étranger mais effectivement domicilié au 1er janvier de l'exercice d'imposition en Belgique (adresse de référence), sur base d'une attestation délivrée par le Chef de corps.

Article 6 – Taux de taxation

§1. La taxe est composée d'une partie forfaitaire (terme A) et d'une partie variable en fonction de la quantité de déchets produite (terme B)

Terme A : partie forfaitaire de la taxe

A.1 Pour les redevables visés à l'article 3 §1 : un forfait annuel de :

a. 150 EUR pour les ménages d'une personne.
b. 180 EUR pour les ménages de deux personnes,
c. 210 EUR pour les ménages de trois personnes,
d. 240 EUR pour les ménages de quatre personnes et plus

A.2 pour les redevables visés à l'article 3 § 2 : un forfait annuel de 240 EUR.

A.3 Pour les redevables visés à l'article 3 §3, à l'exclusion des redevables visés au A.4 ci-dessous : un forfait annuel de 240 EUR.

A.4 Pour les communautés adhérant ou non au service ordinaire de collecte, visés à l'article 3 §4 : un forfait de 240 EUR augmentés de 15 EUR par personne, à partir de la cinquième personne, pour les personnes vivant en communauté.

TERME B : partie variable en fonction de la quantité de déchets produite

B.1 SACS POUBELLE : Un montant unitaire de :

5 EUR par rouleau de 10 sacs de 60 litres destinés à recevoir la fraction résiduelle.
4 EUR par rouleau de 10 sacs de 20 litres destinés à recevoir la matière organique.
2.5 EUR par rouleau de 20 sacs de 60 litres destinés à recevoir les PMC ou bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons.
20 EUR par rouleau de 10 sacs de 60 litres de couleur jaune destinés à recevoir tous les types de déchets sauf les déchets dangereux, verres et encombrants.

B.2 CONTENEURS : un montant annuel de :

o 150 EUR par conteneur de 140 litres présenté au service ordinaire de collecte (matière organique).
o 250 EUR par conteneur de 240 litres présenté au service ordinaire de collecte (matière organique).
o 250 EUR par conteneur de 240 litres présenté au service ordinaire de collecte (fraction résiduelle).
o 300 EUR par conteneur de 360 litres présenté au service ordinaire de

collecte (fraction résiduelle).
o 600 EUR par conteneur de 770 litres présenté au service ordinaire de collecte (fraction résiduelle).

Les sacs fournis par la commune et les conteneurs soumis à la présente taxe sont les seuls récipients de collecte autorisés à être présentés au service ordinaire de collecte.

§2. Allocation de sacs gratuits

A. , les redevables visés à l'article 3 §1 recevront gratuitement, en cours d'année,

d. pour les ménages composés d'un et deux usagers :
Un rouleau de 10 sacs poubelle destiné à recevoir la fraction organique ou la fraction résiduelle autorisé à être présenté au service ordinaire de collecte.

e. pour les ménages de trois usagers :
Deux rouleaux de 10 sacs poubelle destinés à recevoir la fraction organique ou la fraction résiduelle

autorisés à être présentés au service ordinaire de collecte.

f. pour les ménages de quatre usagers et plus :
Quatre rouleaux de 10 sacs poubelle autorisés destinés à revoir la fraction organique ou la fraction résiduelle à être présentés au service ordinaire de collecte.

B. Les redevables visés à l'article 3 §2 recevront gratuitement, en cours d'année, deux rouleaux de 10 sacs poubelle autorisés à recevoir la fraction organique ou la fraction résiduelle à être présentés au service ordinaire de collecte.

Article 7 – Perception

La partie forfaitaire de la taxe (terme A) ainsi que la partie variable liée à l'utilisation de conteneur (terme B.2) sont perçues par voie de rôle.

La partie variable liée à la quantité de sacs utilisés (terme B.1) est payable au comptant au moment de l'achat des sacs.
Article 8

Les clauses concernant l'établissement, le recouvrement et le contentieux sont celles des articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'arrêté royal du 12 avril 1999, déterminant la procédure devant le Gouverneur ou devant le Collège communal en matière de réclamation contre une imposition provinciale ou communale.

Article 9

Le règlement sera dûment publié conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 10:

Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Gouvernement wallon

19. TAXES COMMUNALES ANNUELLES : Approbation de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques.

Monsieur MAGNUS est fier de rappeler que cela fait plus de vingt ans que cette taxe n'a pas changé.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents décide d'arrêter comme suit le règlement de la taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques:

Art. 1er : Il est établi pour l'exercice 2018 une taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques domiciliées dans la commune au 1er janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

Article 2 : Le taux de cette taxe est fixé, pour tous les contribuables, à 7 % (sept pour cent) de la partie calculée conformément à l'article 466 du code des impôts des personnes physiques, dû à l'Etat pour le même exercice.
L'établissement et la perception de la présente taxe communale s'effectueront par les soins de l'Administration des Contributions directes, comme il est stipulé à l'article 469 du Code des Impôts sur les revenus 1992.

Article 3 : Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités de la transmission obligatoire au Gouvernement wallon et de la publication faite conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

20. TAXES COMMUNALES ANNUELLES : Approbation du règlement de la taxe sur les centimes additionnels au principal du précompte immobilier.

Monsieur MAGNUS dit que nous souhaitons avoir une ouverture vis-à-vis des citoyens Arlonais en baissant cette taxe. Elle passerait de 2690 € à 2600 €. Il précise qu'au niveau budgétaire cela n'a pas un grand impact, en effet l'assiette sur laquelle porte cette taxe augmente car la Commune d'Arlon reste attractive. Il ajoute que les budgets sont meilleurs que dans le temps, parce que nous avons la chance d'avoir un budget bien géré, mais aussi et surtout avec le fond de compensation des travailleurs frontaliers qui nous a aidé. Tout en restant prudent il était normal de partager cela avec la population.

Monsieur GAUDRON dit que les finances sont en effet meilleures, notamment avec le fond des frontaliers qui a bien augmenté, et qui va continuer à augmenter. Mais il se demande quelle est la question que l'on doit se poser aujourd'hui. Il est évident que nous allons tous répondre oui si on nous demande si c'est bien de diminuer le précompte immobilier si le budget le permet, mais en tant que gestionnaires communaux il se demande si nous ne devrions pas avoir une réflexion un peu plus large dans notre manière d'amener les choses. Si l'objectif c'est de rendre un peu plus de pouvoir d'achat aux Arlonais il se demande si une réduction du précompte immobilier est la meilleure manière de travailler. Car en réduisant le précompte immobilier, les locataires ne vont pas être impactés, et les propriétaires de maisons plus petites, avec le plus petit revenu cadastral vont moins

bénéficier de la mesure que des personnes qui ont un revenu cadastral plus important. Il poursuit en expliquant que les citoyens ayant un RC en dessous de 1000 € vont gagner très peu de choses par an, alors que ceux qui sont au-dessus gagerons un peu plus mais pas énormément non plus. Il demande s'il n'y aurait pas d'autres taxes à diminuer, comme par exemple des taxes qui sont plus forfaitaires et qui touchent tout le monde. Il ajoute encore que le précompte implique aussi des personnes qui ont des biens à Arlon mais ne vivant pas à Arlon. Il dit qu'on va se retrouver dans une situation où quelqu'un qui est locataire n'aura rien comme avantage au niveau du pouvoir d'achat, quelqu'un qui a un bien n'aura pas grand-chose. Alors que quelqu'un qui n'habiterait même pas Arlon et qui a des activités de marchand de sommeil (il précise qu'il y en a) se mettra plusieurs centaines d'euros dans la poche.

Monsieur PERPETE dit que c'est faux que le locataire ne bénéficie pas de la réduction du précompte immobilier. Il rappelle à Monsieur GAUDRON qu'il a été administrateur aux Habitations Sud-Luxembourg et que la dernière année il n'est venu que deux fois. Il lui dit que s'il était venu les dix autres fois il aurait voté avec eux que les locataires d'un immeuble dont le revenu cadastral était inférieur à un certain montant peuvent demander à leur propriétaire de s'adresser au SPF Finances pour avoir une réduction du précompte immobilier, eux les locataires. Il ajoute que c'est ce que nous faisons à une grande échelle aux Habitations Sud-Luxembourg en faveur de nos locataires sociaux, et c'est aussi le cas vis-à-vis des propriétaires privés mais à un certain degré de revenu cadastral.

Monsieur SCHUSTER fait remarquer qu'on rentre dans les clous de la circulaire budgétaire où la Région Wallonne recommande les 2600 points au précompte immobilier, de même pour les 8% pour l'IPP.

Monsieur MAGNUS dit que dans le gouvernement précédent il y a avait une pénalité pour les 8% pour l'IPP mais que cette pénalité est tombée et elle n'existe donc plus.

Monsieur SHUSTER explique que ce sont des recommandations dans le cadre de la paix fiscale et que c'est pour ne pas augmenter exagérément le précompte immobilier. Il dit ensuite qu'il est propriétaire, qu'il a des locataires dans un immeuble, et que chaque année il ristourne à ses locataires 250 € par enfant. Il pense que cette diminution du précompte immobilier va atténuer la péréquation de l'Etat Fédéral sur la note de chaque propriétaire pour son précompte immobilier.

Monsieur MAGNUS souhaite compléter ce qu'a dit Monsieur SCHUSTER avec ce que dit la circulaire budgétaire. Il cite : « Les communes qui souhaitent prévoir un taux supérieur à ce plafond devront motiver leur décision sur base de la nécessité d'équilibrer le budget à l'exercice propre ».

Monsieur GAUDRON dit que la Région Wallonne recommande, et que cette recommandation ne date pas de cette année-ci. Il ajoute que les années précédentes la même recommandation était présente et on a pu motiver le fait d'avoir des centimes additionnels supérieurs à 2600 €, il redit qu'on parle bien de recommandation.

Monsieur MAGNUS dit que l'année dernière la Région Wallonne ne recommandait pas de baisser à 2600 €.

Monsieur GAUDRON dit que si et qu'il a la circulaire de 2016 sous les yeux. Il cite : « Taux maximum recommandé, 2600 centimes additionnels ».

Monsieur MAGNUS lui rappelle la pénalité pour les 8%, ce que Monsieur GAUDRON ne conteste pas.

Monsieur TRIFFAUX dit que des tas de gens n'ont pas les salaires Luxembourgeois, il pense aux agents des services publics, aux enseignants, aux chemin-de-ferristes, aux petits employés privés, aux petits indépendants etc., qui triment toute leur vie pour être propriétaire de leur logement et qui après doivent encore payer presque loyer pour être chez eux. Il trouve que si aujourd'hui on sait le baisser même un petit peu c'est une bonne nouvelle.

Le Conseil communal, par 24 voix pour et 3 abstentions (Monsieur R.GAUDRON, Monsieur M.LAQLII, Mme S.SAUCEZ),

Arrête comme suit le règlement communal sur les centimes additionnels au principal du précompte immobilier:

Art. 1er : Il sera perçu pour l'exercice 2018, au profit de la commune, 2600 centimes additionnels au principal du précompte immobilier.
Ces centimes additionnels seront perçus par l'Administration des Contributions directes.

Article 2 : Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités de la transmission obligatoire au Gouvernement wallon et de la publication faite conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

21. ADMINISTRATION GENERALE : Intercommunale SOFILUX – approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 14 décembre 2017.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents décide d'approuver tous les points repris dans l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Ordinaire de l'intercommunale SOFILUX qui aura lieu le 14 décembre 2017 à 18h00 à Libramont.

22. ADMINISTRATION GENERALE : Intercommunale IMIO – approbation des points de l'ordre du jour des assemblées générales ordinaires du 14 décembre 2017.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents décide d'approuver tous les points portés à l'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire d'IMIO du 14 décembre 2017 tel que repris ci-dessus ;

De charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté telle qu'elle est exprimée dans l'article 1er ci-dessus.

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision ;

De transmettre la présente délibération à l'intercommunale IMIO dans les plus brefs délais.

23. ADMINISTRATION GENERALE : Intercommunale VIVALIA – avis à émettre à propos des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 12 décembre 2017.

Monsieur MAGNUS rappelle que notre avocat a conseillé de toujours voter contre les ordres du jour.

Monsieur MITRI souhaite mettre les choses au clair avec tout ce qui se dit d'une fois à l'autre dans la presse et ailleurs. Il dit qu'il est important de voter contre pour le budget et le plan stratégique et il va expliquer pourquoi. Il dit que ce n'est pas simplement une saute d'humeur. C'est vrai que dans ce budget et son plan stratégique c'est une continuité, le Conseil d'administration a décidé d'une fuite en avant, avec un étranglement de la capacité pour l'hôpital d'Arlon d'augmenter sa capacité d'exploitation. Mais par rapport à cette incertitude de la population, tout le monde sait que le 12 septembre passé, le Conseil d'administration parle d'arracher des médecins, et surtout des médecins du C.S.L. (Clinique du Sud-Luxembourg). Il dit que c'est un pseudo consensus qui désigne un auteur de projet pour VIVALIA 2025, alors qu'il n'y a aucun signal de la part de la tutelle, et il trouve cela un peu assommant. Et ce pour un budget de 25.000.000 €, dit-il. Il poursuit et dit que si l'auteur de projet ne réalise pas ce projet, l'intercommunale va mettre en perte 350.000 €, et que c'est de l'argent public. Il trouve cela un peu fort. Il rappelle que le 2 octobre, la Ministre régionale a répété dans la presse que repartir à partir d'une page blanche dans ce dossier n'est pas exclu. Ce qui fait que dans la population, les gens pensent alors que l'hôpital sera peut-être sauvé. Il ajoute que le 7 novembre le Conseil d'administration se réunit de nouveau, et fait encore un pas plus loin avec l'opération d'achat des terrains. Il explique que dans la presse on voit une fois la Ministre dire qu'il est possible de repartir à zéro, et qu'une autre fois, on voit l'achat des terrains pour aller de l'avant, mais ceci en se cachant bien de dire qu'il y a une obligation pour déposer un avant-projet afin d'être propriétaire. Il poursuit en disant qu'on ne comprend plus grand-chose et que la politique du Conseil d'administration est étonnante alors que c'est pourtant une institution démocratique. Pourtant il reste sourd à l'appel de la population, des manifestations et à tout ce qu'on a démontré. Et ce, avec un projet de la Ville d'Arlon où un éminent spécialiste de la santé publique vient démontrer que c'est quelque chose de moins cher et qui couvre les buts de VIVALIA, que ce soit la proximité et la prise de la santé publique. La réponse à tout cela, à eux en tant qu'administrateurs et au public, est simple, c'est que le Conseil d'administration a un casting qui a été fait depuis 2013, et qui n'est pas favorable à l'arrondissement d'Arlon. Il suffit de savoir qu'il y a un Président, un Directeur général, cinq Vice-Présidents et trois Chefs de groupe, au total dix personnes. En sachant qu'Arlon est l'arrondissement où il y le plus grand hôpital, le plus rentable et qui sera pourtant le plus démantelé il demande si quelqu'un peut deviner combien de ces dix personnes qui dirigent sont sur l'arrondissement d'Arlon. Il dit que personne n'en fait partie, ce qui veut dire que le casting qui a été fait est totalement défavorable, et de ce fait leurs paroles lors des assemblées générales ne portent pas. De même lorsque l'éminent spécialiste vient présenter le projet,

ça ne porte pas non plus, et de ce fait les votes sont majoritairement positifs comme toujours, sauf parfois une voix contre ou une abstention. Il croit qu'il faut effectivement voter contre et aller de l'avant. Il précise que cette période est très importante et qu'il ne faut pas s'abstenir, il ne faut pas s'endormir sur l'idée de ce que veut faire le Conseil d'administration, mais il faut s'opposer réellement. Il ajoute qu'il faut aussi que la population soit toujours vigilante et communique cette opposition. Il dit que s'abstenir n'est pas une bonne chose, qu'il faut vraiment s'opposer à cela si on est conscient que le démantèlement de l'hôpital d'Arlon est une mauvaise opération, car ils ne vont rien laisser à la place de l'hôpital d'Arlon et que la question a déjà été posée au Conseil d'administration. Pour ce qui est du 'Proxy Urgences', il n'y a aucune réponse à cela dans la presse, ni au Ministère. Il dit avoir demandé au Conseil d'administration ce qui va rester à la place de l'hôpital d'Arlon et ce qu'il en était du 'Proxy Urgences' à Arlon, ce que c'est, quelle structure, quel financement, et il dit qu'ils n'ont donné aucune réponse. Au Ministère fédéral, ils disent qu'ils vont étudier la question car c'est d'eux que ça en dépend. Il conclut en disant qu'on ne peut pas s'abstenir là-dessus, il faut qu'on vote tous contre insiste-t-il.

Monsieur GAUDRON remercie Monsieur MITRI pour les informations intéressantes des dernières évolutions. Il rappelle qu'il y a quelques temps ils avaient voté la mise en place d'un groupe de travail pour faire face à l'avenir de VIVALIA. Il dit qu'ils avaient envisagé de se réunir une première fois avant la fin de l'année et il voudrait juste qu'on n'oublie pas de le faire.

Monsieur MAGNUS précise qu'ils en ont parlé les deux dernières fois mais qu'il n'était pas là. Il ajoute que cela fait deux mois qu'ils essaient de trouver une date et que Monsieur MITRI et Monsieur SCHUSTER prendront contact avec lui pour fixer une date pour ce groupe de travail.

Monsieur GAUDRON remercie.

Le Conseil communal, décide par 21 voix de voter CONTRE et par 6 abstentions (Mme CHARLIER-GUILLAUME, M KROELL, M MANIGART, M TURBANG, Mme WILLEMS, M SCHOPPACH) les deux points suivants :

1) L'approbation du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale du 20 juin 2017 ;

2) La Présentation et l'approbation de l'évaluation 2017 du stratégique 2017-2019 et approbation du budget 2018 de VIVALIA.

De charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Association intercommunale VIVALIA, le plus tôt possible avant l'assemblée générale.

A la demande de M. MITRI, Conseiller communal, décide que l'on adresse la position de la Ville à tous les Bourgmestres des communes de l'arrondissement (Messancy, Aubange, Attert, Martelange) ainsi qu'à Virton.

24. ADMINISTRATION GENERALE : Intercommunale IDELUX – approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 20 décembre 2017.

Le Conseil communal, après discussion, à l'unanimité des membres présents décide:

1) de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique d'IDELUX qui se tiendra le 20 décembre 2017 à 10h00 à l'Hôtel VAN DER VALK Luxembourg – Arlon, route de Longwy, 596 à 6700 Arlon, tels qu'ils sont repris ci-dessus ;

2) de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 27 février 2013 de rapporter la présente décision telle quelle à l'Assemblée générale stratégique d'IDELUX du 20 décembre 2017;

3) de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale Idelux, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale.

25. ADMINISTRATION GENERALE : Intercommunale IDELUX FINANCES – approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 20 décembre 2017.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents décide :

De marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique d'IDELUX FINANCES qui se tiendra le 20 décembre 2017 à 10h00 à l'Hôtel VAN DER VALK Luxembourg – Arlon, route de Longwy, 596 à 6700 Arlon, tels qu'ils sont repris ci-dessus ;

De charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 27 février 2013 de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale stratégique d'IDELUX FINANCES du 20 décembre 2017;

De charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale IDELUX FINANCES le plus tôt possible avant l'Assemblée stratégique du 20 décembre 2017.

26. ADMINISTRATION GENERALE : Intercommunale IDELUX PROJETS PUBLICS – approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 20 décembre 2017.

Le Conseil communal, l'unanimité des membres présents décide :

De marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique d'IDELUX PROJETS PUBLICS qui se tiendra le 20 décembre 2017 à 10h00 à l'Hôtel VAN DER VALK Luxembourg – Arlon, route de Longwy, 596 à 6700 Arlon, tels qu'ils sont repris ci-dessus ;

De charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 27 février 2013 de rapporter la présente décision telle

quelle à l'Assemblée générale stratégique d'IDELUX PROJETS PUBLICS du 20 décembre 2017;

De charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale IDELUX PROJETS PUBLICS, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale.

27. ADMINISTRATION GENERALE : Intercommunale ORES ASSETS – approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2017.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents décide d'approuver, tous les points ci-après inscrits à l'ordre du jour des Assemblées générales extraordinaire et statutaire du 21 décembre 2017 de l'Intercommunale ORES ASSETS :

1) Assemblée générale extraordinaire :
1. Opération de scission partielle par absorption afférente à la distribution d'énergie sur le territoire des communes de Chastre, Incourt, Perwez et Villers-la-Ville
2. Affectation des réserves disponibles dédicacées aux 4 communes susvisées
3. Incorporation au capital de réserves disponibles

2) Assemblée générale statutaire :
1. Plan stratégique
2. Prélèvement sur réserves disponibles
3. Nominations statutaires

• De charger ses délégués de rapporter aux dites Assemblées la proportion des votes intervenus au sein du Conseil ;

• De charger le Collège communal à veiller à l'exécution de la présente délibération.

Copie de la présente délibération sera transmise à l'intercommunale ORES ASSETS.

URGENCE : Administration générale : AIVE – Approbation des points de l'ordre du jour des Assemblées générales extraordinaire et stratégique du 20 décembre 2017.

Monsieur MITRI voudrait revenir sur le point concernant VIVALIA pour apporter un complément d'informations important : il rappelle qu'il avait prononcé cette phrase comme quoi il y avait une volonté d'étrangler le développement de l'exploitation de l'hôpital d'Arlon. Il donne simplement trois chiffres dans le budget d'investissement sur le plan hôpitaux, afin que tout le monde soit conscient : 7 millions pour Arlon, 14 millions pour le C.H.A. (Centre Hospitalier de l'Ardenne), 12 millions pour l'I.F.A.C. Il ajoute que dans ces 7 millions, il y a 750.000 euros pour les travaux qui attendent depuis des années, alors qu'il y a 9 millions pour le C.H.A. et 7 millions pour l'I.F.A.C. Alors comment veut-on qu'un hôpital comme Arlon continue à donner les œufs d'or si on l'étrangle de cette façon, dit-il.

Monsieur MAGNUS espère que cela fera réagir nos médecins.

Monsieur MITRI précise que tout le projet d'Arlon est mis sous le titre 'financement à solliciter' dans le cadre du calendrier à la construction, ce qui veut dire qu'on attend. Et dit que c'est sur cette base qu'on fait attendre les médecins, alors qu'ils ont voté 3 fois 'non', et qu'ils ont fini à 54% par voter.

Monsieur MAGNUS pense que compte tenu de ces informations ils devraient revoir leur position, c'est ce qu'il les encourage à faire.

Après discussion, le Conseil communal décide :

1) de marquer son accord sur l'urgence

2) de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de ces Assemblées générales extraordinaire et stratégique de l'Intercommunale AIVE qui se tiendront le 20 décembre 2017, tels qu'ils sont repris ci-dessus ;

3) de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 27 février 2013 de rapporter la présente délibération telle quelle aux assemblées générales extraordinaire et stratégique de l'AIVE du 20 décembre 2017;

4) de charger le Collège des Bourgmestres et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale AIVE, le plus tôt possible avant ces assemblées générales extraordinaire et stratégique.

Administration générale : demande d'un Conseiller communal d'inscription d'un point à l'Ordre du jour concernant une décision de principe d'entamer une opération de développement rural au profit de l'ensemble des villages de la commune.

Monsieur MAGNUS dit qu'il s'agit d'une demande d'ECOLO, et il insiste sur le fait que les demandes de Conseillers communaux doivent être signées car celle-ci ne l'était pas, et qu'on scanne la demande avec la signature à l'administration, ce qui lui semble obéir aux règles en matière de bonne gouvernance également. Il s'adresse ensuite à Monsieur GAUDRON à qui il passera la parole ensuite, afin qu'il présente sa demande. Il voudrait lui dire qu'il partage, lui-même et le Conseil communal, ce souci d'être attentifs aux villages. Il ajoute qu'il ne faut pas opposer les gens, il n'aime pas cette opposition entre les gens des villes et les gens de la campagne. Pour lui un Arlonais est un Arlonais qu'il habite à la ville ou dans les villages, ça n'a pas d'importance, dans le sens où ils doivent bien se sentir sur l'ensemble du territoire. Il pense que la ville apporte quelque chose aux villages parce qu'on ne sait pas avoir dans les villages ce qu'on peut avoir en ville. On ne peut pas avoir des cinémas, il y a moins de restaurants, et on ne peut pas avoir les mêmes infrastructures dans les villages que ce qu'on a en ville. Il dit que les villages aussi sont nécessaires à la vie dans les villes. Il croit que son rôle politique est de faire en sorte que sur l'ensemble de l'entité communale on puisse vivre ensemble en bonne harmonie, en apportant chacun quelque chose à l'autre. Il

dit que la deuxième remarque qu'il voudrait mettre en avant, c'est l'ensemble de ce qui a déjà été fait en matière de structure urbanistique, de réflexion au niveau de la commune d'Arlon. Il rappelle différentes choses que nous avons mises en place : un plan qualité tourisme qui a été présenté il y a quelques mois - une opération de mobilité, ce qui est fondamental au niveau de la ville et des villages - un schéma de développement commercial, qui vaut pour le centre-ville mais également pour sa périphérie et les villages - une opération de rénovation urbaine dans laquelle tous les partis politiques réfléchissent sur un périmètre bien défini et qui est relatif au centre-ville - un schéma de structure communale. Monsieur Magnus explique qu'il a étudié ce que l'on dit dans différentes doctrines à propos des schémas de structure communale et dit qu'on nous encourage à faire de la cela la trame même de notre opération de réflexion. Il poursuit en disant que ce schéma de structure doit présenter pour la ville et l'ensemble des villages, la structure du village. Il ajoute que dans la doctrine on dit que le PCDR doit s'intégrer dedans et doit travailler en bonne collaboration avec un schéma de structure. C'est pour cela que, si un PCDR peut être une bonne idée, il croit que chaque chose doit avoir sa place et son temps. Il ajoute que nous allons prouver qu'en matière de villages on ne peut pas estimer que travail n'a pas été fait. Il ajoute que ce travail est indispensable pour la vie dans nos villages et pour le bon entendement entre l'ensemble de nos citoyens, et que c'est pour nous une priorité.

Monsieur GAUDRON est d'accord sur l'importance de ces outils qui ont été initiés lors de cette législature et ajoute qu'ils ont toujours soutenu l'ensemble des projets qui ont été évoqués. Il ne doute pas non plus que Monsieur BALON va ensuite énumérer in extenso l'ensemble des choses qui ont été réalisées depuis cette législature ou depuis 18 ans dans les villages d'Arlon. Il reconnait qu'il y a des choses qui ont été faites. Il dit que ce qu'il voulait amener aujourd'hui sur la table du Conseil communal c'est ce sentiment qu'ont beaucoup d'Arlonais d'être un peu oubliés. Il voudrait faire évoluer ce sentiment autrement et il pense que c'est entre-autres avec des outils comme le PCDR, car le programme communal de développement rural met la participation citoyenne au cœur de son développement. La commune va se doter le mois prochain d'un outil comme CitizenLab, ce qui est une bonne chose, mais il dit qu'il s'agit là d'une forme numérique de participation citoyenne. Il poursuit et dit que c'est également important que les gens puissent se rencontrer et réfléchir ensemble à quel projet ils veulent pour demain dans leur ville ou dans leur village, c'est ce qui fait l'atout d'un PCDR. En effet, celui-ci se développe dans une commission avec tous les citoyens qui souhaitent réfléchir à 'quel projet pour bien vivre dans mon village demain'. Au-delà de ce moment de rencontre, il explique qu'un des gros avantages du PCDR est qu'une fois qu'on a mis dans ce programme toute une série de priorités, on bénéficie d'un subside à hauteur de 80% de la Région Wallonne pour réaliser ces différents projets, avec une durée à définir en fonction de la qualité du programme et pouvant aller jusqu'à 10 ans. Il pense que c'est une opportunité à saisir pour la Commune d'Arlon, non pas que rien n'est fait, mais en mettant en place ce PCDR il dit qu'on se donne d'autres moyens, mêmes financiers, d'avancer vers une modernisation et une convivialité de nos villages en participation avec les citoyens, et ainsi avoir des villages où on se sent bien. Il dit qu'il y a eu une mauvaise expérience en 2004 et 2005 avec un PCDR qui n'a pas pu aboutir à Arlon. Il ajoute que cela n'a pas empêché la réalisation d'une bonne partie des projets qui étaient prévus dans le programme, sans obtenir les 80% du financement du

PCDR et d'autres subsides. Mais il pense qu'aujourd'hui qu'il faut aller au-delà de cette mauvaise expérience et en profiter pour se relancer dans cette dynamique-là, parce qui si on fait le compte, il dit que sur les 44 communes de la Province de Luxembourg, Arlon fait partie des 3 communes qui n'ont jamais eu de PCDR. Il ne voit que des avantages dans la mise en place de ce plan qui s'articulera avec le schéma de structure, comme le plan qualité tourisme s'articule aussi avec d'autres outils. Il poursuit en disant que cela ne les empêche pas d'avancer en même temps, d'autant plus que d'autres outils ont déjà été lancés depuis un certain temps. Il ajoute que le temps que le PCDR se mette en place on aura ces outils en main. Il faut savoir que pour un PCDR, rien que la phase de diagnostic va prendre une année, et que cela nous amènera après les prochaines élections, ce qui amènera dans un délai où l'ensemble des outils dont on a besoin sera aussi en notre possession, et il pense que ce serait rater une opportunité de ne pas lancer au plus vite un programme de ce type.

Monsieur MAGNUS lit ensuite ce qu'il a vu dans une doctrine qu'il a trouvé, et qui dit ceci : « Si le schéma de structure est très récent, une partie de son diagnostic pourra être utilisé pour la réalisation du suivi du PCDR. Le contenu des deux outils devra être cohérent et complémentaire, dans son diagnostic le PCDR évolue et a également les impacts concrets des schémas de structure sur le terrain. » Il ajoute que dans notre esprit il valait d'abord mieux terminer le schéma de structure, et puis éventuellement se lancer dans le PCDR s'il y a lieu de le faire. Et ceci en fonction de ce qu'on pourra éventuellement obtenir. Il ajoute qu'il y a des subsides à la clé et que c'est toujours intéressant, mais il faut voir quels sont les éléments que l'on va pouvoir mettre en avant dans le cadre de ce PCDR. Il passe alors la parole à Monsieur BALON qui va expliquer tout ce qui a été fait.

Monsieur BALON dit que ce midi en lisant le journal, il voit un titre : « Romain GAUDRON, les villages d'Arlon se sentent oubliés ». Il dit qu'il peut comprendre que ce qui se passe à Sampont ne soit pas connu à Sterpenich, et que ce qui se passe à Guirsch ne soit pas connu à Udange. Il dit que la lecture de ce titre a fait monter en lui une poussée d'adrénaline, d'autant plus qu'il a lu que Monsieur GAUDRON disait qu'il y a eu un PCDR mais que le projet présenté par Arlon était trop léger, et que la camionnette qui a servi à le transporter à Namur était à la limite du surpoids. Romain GAUDRON ne veut plus que la commune d'Arlon soit sur le podium des 3 communes qui regardent passer le train des subsides pour le développement rural. Monsieur BALON dit qu'il va prouver à Monsieur GAUDRON qu'ils ont obtenu beaucoup de subsides, mais sans doute pas les subsides du PCDR. Il a aussi lu qu'il y a beaucoup d'argent à aller chercher, des sommes qui permettront d'investir dans des maisons de village et des espaces de convivialité, des plaines de jeux, des liaisons pour la mobilité douce, des écoles et d'autres éléments dont il va parler. Il fait remarquer à Monsieur GAUDRON qu'il n'a pas dit que si on regarde les budgets, on n'est pas loin du 50% consacré à la Ville, pour 50% consacré dans les villages. Il poursuit et dit que la seule chose qui était à peu près juste dans cet article, c'est qu'il y a autant d'habitants dans les villages que d'habitants en ville. Il dit qu'il a bien fait de rappeler maintenant que la Ville d'Arlon s'est lancée dans un PCDR. Il ajoute que c'est Monsieur l'Echevin BOSSELER qui, à l'époque, sortait d'un plan de rénovation urbaine, et qu'il savait de quoi il parlait. Il en profite aussi pour dire que Monsieur GAUDRON n'a pas précisé que la Commune

d'Arlon était une des rares communes sur les 44 communes à avoir un plan de rénovation urbaine. Il explique que Monsieur BOSSELER, avec son expérience, s'était attaqué à ce PCDR, et qu'il a accompli ce qu'il suggérait. Il a rencontré la Fondation Rurale de Wallonie pour obtenir de l'aide mais ils ont répondu à ce moment-là qu'ils avaient trop de travail ; il était clair que ce n'était pas leur élément de pouvoir nous aider, dit-il. Ils se sont donc retournés vers un architecte privé, et urbaniste par ailleurs, peut-être pas un spécialiste en participation citoyenne, ce qui semble être la panacée pour Monsieur GAUDRON précise-t-il. Il explique qu'ensuite ils sont partis comme des pèlerins, et que ça a pris deux ans, village après village pour rencontrer tout le monde, et qu'ils étaient donc des précurseurs. Mais sur base de ce document, ils ont ensuite réuni les représentants des villages pour déterminer une liste, où dans la multitude des idées qui avaient été lancées, 27 ont été retenues. Ensuite, tout s'est retrouvé dans des documents qui ont été faits comme le désirait la Fondation Rurale de Wallonie, et ceux-ci ont été transportés à Namur par une camionnette qui était bien remplie, d'ailleurs il y en a encore quelques dizaines de kilos au service des travaux. Il précise qu'il y avait un nombre de fardes assez époustouflant. Il poursuit en disant que la Fondation Rurale de Wallonie a pris son temps et a demandé des documents supplémentaires qu'ils ont fournis, ainsi que d'autres documents encore complémentaires. Il pense que ceux qui étaient présents à cette époque-là ont compris que, franchement, on n'avait pas trop envie d'aider Arlon, et qu'il fallait d'abord aider les villages et les communes rurales puisque Arlon avait de la rénovation urbaine, ce qui est sans doute une manière raisonnable et acceptable de répartir à travers toute la province. Il dit qu'ils se sont retrouvés avec 27 projets parce qu'ils étaient à l'écoute des concitoyens, et ils se sont dit qu'il fallait qu'ils les résolvent. Ils ont changé de Collège à l'époque car Monsieur BOSSELER ne s'est pas représenté, et il explique que le nouveau collège a repris dossier après dossier, pour voir ce qu'il pouvait faire. Il précise que lorsqu'on dit qu'il y a une manne d'argent, il n'y a pas une très grande manne d'argent, et que toutes les communes au cours d'une législature, n'ont pas de dossier retenu. Il pense connaitre assez bien le système car il les a beaucoup côtoyés, et a fait une dizaine de dossiers avec la Fondation Rurale de Wallonie quand on couplait école et maisons de village. Quand une commune, au bout de 6 ans, a 500.000 euros, c'est-à-dire un dossier, on peut s'estimer content, c'est ça la réalité, affirme-t-il. Ce n'est pas une masse d'argent mais une distribution plus ou moins équitable. Il ajoute qu'ils peuvent rencontrer les citoyens, et que Monsieur GAUDRON part d'un a priori qui dit que les membres de ce Conseil communal ou Collège communal n'écoutent pas les citoyens. Il affirme que si, ils les écoutent, et que s'ils ne les avaient pas écouté, ils n'auraient pas réalisé tout ce qui a été fait depuis le début des années 2.000, en faisant d'ailleurs face à une augmentation depuis ces 15 dernières années de 5.000 habitants, c'est-à-dire autant que 34 villages, 34 communes de la province de Luxembourg. Il poursuit en disant qu'il a parfois être très réactif. Il pense notamment à un dossier de mobilité où l'appel à projet était dans le courant du mois de mai, et que nous avions trois semaines pour y répondre, mais que nous avons appris seulement avant-hier que nous étions retenus. Il dit que si on avait dû réunir tous les gens de tous les comités de villages pour savoir ce qu'il fallait mettre dans cet appel à projet, nous n'aurions sans doute pas fait partie des soixante communes de Wallonie qui ont eu une petite part de ce budget. Il annonce ensuite qu'il va probablement être un peu long. Il ajoute que, n'ayant pas eu assez de temps, il a dû préparer ce qu'il va dire de

mémoire, et demande donc d'excuser ses éventuels oublis. Comme dans la salle il y des gens d'un peu partout, il dit qu'ils peuvent vérifier village après village si il n'a pas oublié des choses, puisque que, soi-disant, nous n'avons 'rien fait', souligne-t-il, au cours de ces dix-sept dernières années. Il dit qu'à Waltzing toutes les voiries sont en bon état, y compris la création de placettes à l'intersection de la rue du Rhin et de la rue du Ponceau. Il ajoute qu'il y de gros chantiers, comme celui de la rue du Rhin. Il en vient au point quatre de la demande dont il a parlé, avec la rue Rhin, la rue des Fermes et la Rentertkapell, et précise qu'ils ont fait toutes les liaisons vers le Grand-duché, la rue du Lingenthal, la rue Henri Blondel, et le chemin de Dèle. Ils ont refait un réseau d'égouttage performant, notamment à la rue des Fermes et de la Rentertkapell, où il n'y en avait pas. Cela a permis la création d'une nouvelle station d'épuration, qui a été inaugurée il y a cinq jours. Il rappelle aussi le bassin écrêteur au Lingenthal, bien que cela date un peu plus. Il y a aussi la nouvelle école, avec une crèche à côté. Pour le football, il y a maintenant un Club House au bout du village, avec deux terrains en plus, dont un en cendré. Juste en face il y a du tennis, et également des parkings. Côté patrimoine il rappelle qu'avec leurs amis Grand-Ducaux, ils ont rénové la chapelle de la Rentertkapell, et qu'ils se sont occupé du petit lavoir à Waltzing. Il admet que la seule rue qu'ils n'ont pas encore refaite c'est la rue de la petite Gaichel, et il s'en excuse. Pour Bonnert il dit qu'ils ont refait tout le centre du village avec une placette, et que toutes les voiries sont faites sauf une, la rue du Vicinal, mais il précise que les études sont terminées et que cela passera en 2018. Il parle ensuite de l'égouttage du chemin de Guirch, et informe que les études sont quasi finalisées pour la maison de village, et que cela se trouve au futur budget. Il rappelle qu'il s'agit du projet onze. Il ajoute qu'ils se sont occupés aussi de la Cova avec ses terrains de football, ses tennis, son parcours Hébert et sa pétanque. Il rappelle aussi le jumping derrière le cimetière. Pour Frassem et Seymerich, il suppose que Monsieur Gaudron ne s'y est jamais rendu le soir car il aurait vu que tout le centre a été fait, y compris la placette et les abords de l'église. Il dit que là aussi une seule rue n'a pas été réalisée, c'est la rue de la Cova. Il ajoute qu'à la limite de Frassem ils ont créé la rue de Rédange. Il précise que le centre du village répondait aux points 6-22 et 24, et que Frassem avait obtenu beaucoup de choses. Ils ont rénové et agrandi l'école, et ont acheté et développé la Caserne Callemeyn. Il ajoute que tout ce qu'il reste à faire dans ce coin-là c'est le parc du plateau de Seymerich, le long de la rue de Rédange. Pour le point 14, relatif à Viville il dit que ce qui était vers l'église et allant vers Freylange a été refait. Il avoue qu'à Freylange il y a trois rues qui doivent encore être terminées, notamment celle qui va vers Metzert. Il rappelle la rénovation de la Viviloise, au point 23. Il précise qu'ils en ont profité pour créer une crèche et qu'ils ont aussi créé une plaine de jeux, point 26. Quant à l'église elle a été entièrement rénovée. Tous les accès à Clairefontaine ont été refaits et l'unique rue à Clairefontaine, la rue du Cloître, a été refaite depuis la nationale 4 jusqu'à la limite avec le Grand-Duché du Luxembourg. Il ajoute qu'ils les ont aussi aidés à faire un éclairage public spécifique et qu'il cadre bien avec l'environnement. Il informe qu'ils ont également réalisé le ponceau qui est la rue du Cloître, et dit que cela avait été assez coûteux, et suppose que Monsieur Gaudron l'a également oublié. A Autelbas-Barnich, il précise qu'onze rues ont été rénovées, ou sont en cours de rénovation, comme par exemple la rue du Bourg ou la rue de Barnich. Il ajoute qu'il n'a d'ailleurs que des remerciements pour la rue du Bourg. Il dit que cela fait trois jours qu'il pleut des

hallebardes et que les gens sont dans la pleine boue, et il peut dire qu'aujourd'hui il a eu plus de félicitations que de 'bravo il fallait le faire'. Il poursuit et dit que comme gros chantier il reste à faire la rue du Hammelsmarsch et la rue de l'Eau, et que la SPGE vient de donner son accord. Il reste aussi la rue Saint-Fiacre et la rue d'Autelhaut et tout cela fait partie du point 5. Il passe au point 13 et pense que Monsieur Gaudron a bien repéré la nouvelle école pour Barnich et Sterpenich. Il dit ne pas oublier qu'il y a un point d'incertitude sur le devenir de l'ancienne école. Il poursuit en disant que le lavoir a été rénové et le dossier du football introduit. Pour Sterpenich il dit que là aussi toutes les voiries sont refaites ou en bon état sauf deux : la rue de Kleinbettingen et la rue de la Gendarmerie. Le Chemin-de-croix du Beau Domaine a été refait et ils ont aidé pour le local de l'Harmonie. Il poursuit et dit qu'il avoue que dans les 27 points de ce PCDR, le seul qui ait été abandonné est le point 27 qui concernait Sterpenich. Il explique et dit que ce point 27 disait 'reconversion du site de l'école actuelle avec création d'un espace multisports, d'un espace fitness et de rencontres, et création de logements sociaux'. Il précise qu'ils auraient dû dire qu'ils n'avaient pas la place pour mettre tout cela, et que du coup ils ont vendu ce domaine-là pour faire autre chose. Mais, oui, ce point n'a pas été fait, et il suppose que c'est cela qui vaut au Collège un mauvais bulletin. Il dit que le prochain dossier dont il faudra s'occuper à Sterpenich est le dossier INFRABEL avec la suppression du passage à niveaux. Il assure qu'ils s'en occupent mais ajoute que ce n'est pas de leur faute s'ils n'ont pas avancé. A Weyler onze sur douze voiries ont été refaites, sauf une partie du chemin d'Arlon. Il poursuit en disant qu'ils ont créé une nouvelle école, une maison de village (points 20 et points 2,) et qu'ils ont même ajouté un accueil extra-scolaire. Il dit qu'ils ont également agrandi le cimetière. Il dit que la voirie a été refaite à Stehnen, mais que ce qui est le plus important c'est qu'on a profité de la réfection de la voirie pour faire l'adduction d'eau parce qu'il y avait encore une dizaine de maison qui n'étaient pas raccordées à l'eau du robinet. Il précise que cela a été fait dès le départ, en 2004-2005. Pour Autelhaut, il dit que le centre du village a été rénové, que les voiries ont été refaites sauf une partie de la rue de la Biff. Il ajoute qu'il y avait un gros problème d'inondation à la rue de la Schlauss et que c'est résolu, non sans mal. Pour Guirsch et Heckbous, il dit que c'est là où il y encore le plus de résultats à obtenir. Il explique que les voiries d'accès ont été refaites mais que le centre du village, qui pourtant est classé, n'a toujours pas d'égouttage. Il précise qu'il y a du boulot, et ajoute également qu'il se réjouit pour l'unanimité concernant le point de la maison de village de Guirsch. Quant à Heckbous, il dit que la rénovation complète de l'église se termine. Il passe ensuite au village de Fouches, où tout le centre a été refait, avec des petites placettes et six voiries. Le chantier pour la rue de la Vallée, introduite en 2012, est à présent en adjudication. La rue de Hachy et la rue des Fours-à-Chaux ont tout juste obtenu l'accord de la SPGE. Il conclut qu'il reste encore trois rues, la rue du Moulin, la rue de la Fontaine et la rue Nicolas Schmit. Il s'adresse encore à Monsieur Gaudron et lui dit qu'il aura peut-être remarqué qu'il y a également une nouvelle école avec un réfectoire qui peut aussi accueillir les gens, et qu'il y avait déjà une salle à cet endroit. Il parle ensuite de la plaine de jeux pour laquelle ils ont reçu un accord mais il explique qu'ils viennent de décider ensemble de changer l'endroit. Il précise qu'il n'y a pas de problème et que le chantier commencera, mais qu'il faut simplement une décision ministérielle pour faire changer l'endroit de la plaine de jeux. Il

précise que c'était le point 8. Pour ce qui est du football, il dit que le dossier est introduit. Un piétonnier vient apparemment d'être obtenu, ce qui permettra de relier le centre du village à l'école. Il annonce ensuite que le problème des inondations, qui était récurrent, est résolu. A Stockem il dit que toutes les voiries ont été refaites ou sont en bon état, y compris la traversée qui est une route régionale, mais il rappelle que c'est eux qui font les trottoirs. Il reste une partie de la rue de l'Harmonie, c'est-à-dire la rue qui rejoint Stockem à la route régionale vers Virton. Il dit que la partie hydrocarbonée a été refaite mais pas celle où il y a du béton. Il ajoute que la place de l'église a été refaite et il précise que c'était le point 10. La salle de la Stockemoise et l'école ont complètement été rénovées. Ensuite il parle des travaux effectués au passage à niveau, en plein accord avec INFRABEL, et dit que cela permet aux gens de Stockem d'atteindre beaucoup plus facilement le parc à conteneur, et pour les piétons et cyclistes de pouvoir relier Heinsch et Stockem. A Freylange, il dit que le centre a été refait, y compris la placette autour de l'église. Il précise que c'est comme cela qu'ils procèdent pour chaque village et qu'ils ont commencé par le centre et ensuite les alentours. Il ajoute qu'il reste encore quatre voiries à rénover et que l'école a également été rénovée. D'ici 2018 un chantier pour la création d'un réfectoire devrait démarrer, puisqu'il a été introduit à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour ce qui est du football il dit qu'ils ont créé un terrain en plus, et il rappelle que sur Arlon il y a 22 villages et 6 lieux-dits. Il arrive au quinzième village et demande encore un peu de patience. Pour Heinsch, toutes les voiries et trottoirs ont été entièrement rénovés, y compris la route régionale et les abords du Monument aux Morts. Il y a juste la rue des Ecureuils qui est prévue pour 2018. Il précise qu'on ne pouvait pas faire la rue des Ecureuils et la rue de la Papeterie en même temps car il voulait toujours que les habitants de Heinsch puissent atteindre Virton. Il rappelle aussi l'égouttage de la rue du Bol d'Air, et dit que c'était un dossier qui a traîné pendant des années. Il parle ensuite de la première phase de l'école de Heinsch et ajoute qu'ils ont déjà amené les préfabriqués, et qu'ils sont donc prêts pour la deuxième phase qui a été introduite auprès du Ministre. Il dit qu'ils ont aussi fait un petit piétonnier pour rejoindre l'école, à la rue des Ecureuils. Il informe que ce qu'il reste à faire sur Heinsch c'est le lavoir, mais qu'ils avancent bien et que les plans sont pratiquement terminés. A Sampont, il dit qu'il n'y a pas grand-chose à dire parce que Monsieur Armand SCHANUS s'en est occupé lors de l'ancien Collège. Il ajoute que pour Sampont c'est donc 1 sur 1, mais que pour les 21 autre on peut mieux faire, et dit qu'avec Armand on peut tout lui pardonner et qu'on lui pardonne donc de ne s'être occupé que de Sampont. Par contre il dit que nous avons déjà préparé le prochain RAVEL en restaurant la chaussée Romaine vers Etalle. Il rappelle que nous avons inauguré la maison de village il y a quelques jours. Le centre du village de Toernich a été refait, comme la place de l'église, comme le piétonnier, comme la rue du Bambech, comme la rue de la Beier. Il dit qu'il reste effectivement la Burewee, la rue d'Udange, et surtout la rue A Kreides, car elle est vraiment en très mauvais état. Il poursuit et dit qu'ils ont refait des petits travaux à l'école. Il avoue qu'ils ne se sont pas occupés du lavoir, et il espère qu'après Heinsch ils pourront s'en occuper. Par rapport au football, n'ayant pas réussi à trouver des terrains à Toernich, il dit qu'on leur permet d'occuper la Spetz, et il pense qu'ils sont très contents de cette solution. A Udange il dit qu'ils ont fait les rues de Meix-le-Tige, de Buvange, de l'Ecole, de Lagland, la rue Saint-Servais et la rue du Clocher. Il ajoute que le Ministre PREVOT vient de donner des subsides pour

qu'ils refassent la route régionale, et qu'ils vont donc s'occuper des trottoirs. Il ajoute qu'après il leur appartiendra de faire la rue Basse et surtout la rue de Beinerchen qui n'a pas d'égouttage. Il dit que cela doit se faire en même temps que la route régionale pour éviter d'avoir des problèmes. Il poursuit en disant que l'école est évidemment rénovée et que cela a permis la création de la Maison de Jeunes à l'étage de l'ancienne maison de l'instituteur. Il ajoute que le ruisseau qui était devenu une allée verte a été cureté et que le lavoir a été rénové à l'ancienne, et trouve qu'il est particulièrement superbe. Pour Sesselich, il dit qu'il n'y a pas grand-chose à en dire car les voiries sont en bon état. Il résume en disant qu'ils se sont occupés de ces 22 villages et 6 lieux-dits, et en même temps qu'ils ont réussi à accueillir 5000 habitants de plus. Parallèlement à tous ces travaux, il dit que la Semois est redevenue propre, et qu'elle passe beaucoup plus dans les villages que par Arlon. Non seulement elle est redevenue propre, mais ils ont également résolu le problème des inondations. Il reste des petits problèmes à résoudre au Wäschbour et vers Viville, mais on peut dire que 95% du boulot a été fait. Pour ce qui va vers le Rhin, il dit que là aussi il y a eu un fantastique travail d'égouttage, et notamment une nouvelle station d'épuration à Waltzing, la rénovation de celle de Frassem et de Bonnert, et bientôt une nouvelle station à Sterpenich. Donc chaque fois qu'ils ont travaillé sur une voirie, quel que soit le village, ils ont d'abord fait une endoscopie pour voir si le réseau d'égouttage était bon ou pas. Il poursuit et explique qu'ils ont parfois des gros problèmes de vision du citoyen parce que beaucoup de leurs villages sont traversés par des routes régionales, et que certaines personnes pensent donc que c'est eux qui ne travaillent pas. Il peut pourtant témoigner que le SPW travaille bien, et cite quelques exemples tels que la rue de Neufchâteau qui est en partie refaite, la rue de Mersch qui est refaite jusqu'à la Gaichel, la traversée de Stockem, Sterpenich – Clairefontaine… il ajoute qu'ils vont poursuivre, notamment de la Spetz vers Clairefontaine et la traversée d'Udange. Il ajoute que la Ville d'Arlon s'est occupée de voiries agricoles et de chemins forestiers, et précise que pour voir cela il faut bien entendu aller se promener dans les bois. Il poursuit, et informe qu'ils sont en train de s'occuper du RAVEL, et pense que ce sera le dossier de l'avenir entre 2018 et 2030, mais il certifie qu'ils avancent bien. Il souhaite terminer sur les voiries et l'égouttage pour bien dire qu'à son avis 80% des voiries entre villages, et des voiries dans les villages ont été refaites. Pour les trottoirs, il ajoute qu'ils ont refait une cinquantaine de kilomètres supplémentaires de plus que ce qui existait auparavant. Dans le même temps, il dit qu'ils se sont aussi occupés des églises. Par exemple il y a une semaine où ils ont travaillé dans trois églises, celles de Freylange, Sampont et Barnich. Il parle ensuite des cimetières, et précise que huit cimetières ont bénéficié d'accès PMR, et d'autres d'agrandissements. Il conclut en disant que depuis l'an 2000, c'est à vue de nez un peu plus de 100.000.000 € qui ont été investis dans les villages. 'Est-ce que c'est le travail d'André BALON ?' demande-t-il, et répond que non évidemment, car c'est le travail des Collèges qui se sont succédé. Il insiste encore une fois sur le terme 'les Collègues'. Il poursuit en disant qu'il est difficile d'imaginer qu'ils auraient un enseignement performant, avec des écoles bien faites, si Monsieur Triffaux n'avait pas participé à des réunions à n'en plus finir. Il ajoute que les plaines de jeux, ce n'est pas son domaine. Et lorsque les voiries sont refaites, qui prend le relais ? L'environnement. Il avoue que c'est particulièrement désagréable lorsqu'il voit que certains échevins n'ont rien fait et ne servent à rien. Il rappelle ensuite la campagne électorale

précédente où il avait pris le temps d'écrire 42 chroniques. Il ajoute qu'en ce qui le concerne, il les observera du balcon après le 1er lundi de décembre 2018, et il sent qu'il va reprendre sa plume, en ayant le temps. Alors il dit qu'on pourra lire, qu'il va décrire, qu'il va donner des chiffres, et ajoute que tout cela a peut-être été long mais qu'il tient à dire que ce n'était qu'un amuse-bouche. Il trouve que les vraies rencontres entre citoyens doivent d'abord être basées sur une information véritable, non réductrice, et non faites de slogan. Il pense que La désinformation, partout où elle a existé, n'a fait que dresser les gens les uns contre les autres, et que là où elle a été érigée en système, c'est l'essence même de la démocratie qui a été déflorée. Il croit que le parti ECOLO et Monsieur GAUDRON valent beaucoup mieux que manipuler la réalité de manière aussi insidieuse.

Monsieur MAGNUS remercie Monsieur BALON pour cette explication très complète et trouve digne qu'elle soit parfaitement enregistrée pour qu'on puisse relire tout ce qu'il a dit afin de se rendre compte du travail énorme qui a été effectué depuis quelques années.

Monsieur SCHUSTER dit qu'il trouve parfaitement désagréable de voir la veille dans la presse les points à l'ordre du jour que nous allons débattre au Conseil communal. Il trouve que c'est de la démagogie.

Monsieur GAUDRON souhaite revenir sur deux ou trois points qui lui semblent fondamentaux avant de passer au vote. Il reproche à Monsieur BALON d'avoir refait un trajet sur les 18 années de législatures où il a eu l'occasion d'en assumer la charge d'Echevin des Travaux. Et il se réjouit, vu la durée de vie d'une voirie, qu'en 18 ans ils aient eu l'occasion de faire l'ensemble des voiries, parce qu'alors ils seraient dans un état de délabrement assez manifeste. Il revient sur ce que Monsieur BALON a évoqué, que bien souvent les Communes ont soit un PCDR, soit une opération de rénovation urbaine, il y en a aussi qui ont les deux. Il prend l'exemple de la Commune de Marche-en-Famenne, car celle-ci dispose des deux outils, et il pense qu'Arlon en tant que chef-lieu, a un nombre important de villages qui méritait tout autant d'avoir ces deux initiatives. Il revient sur ce qui a été évoqué et sur le fait qu'il faut répartir la somme de ce que la Région Wallonne peut mettre à disposition des Communes, en admettant même que ce ne soit que 500.000 € par an, si on devait reconnaître le PCDR à Arlon pour 10 ans, au final ça fait quand même une somme de 5.000.000 €.

Monsieur BALON dit que c'est 500.000 € par législature.

Monsieur GAUDRON dit qu'on sait avoir bien plus et qu'il y a des communes qui ont des montants bien plus importants que cela. Il propose à Monsieur Balon de vérifier avec lui s'il le souhaite. Il poursuit et dit qu'il y a un dernier élément qui lui semble important, au niveau du timing. Il rappelle que Monsieur le Bourgmestre a évoqué la question du timing en disant qu'il faut un schéma de structure avant de déposer et de commencer le travail d'un PCDR. Il dit que c'est un bon argument et précise que leur schéma de structure est en route, et que leur PCDR c'est comme des autres démarches de développement dans d'autres communes, et qu'on sait très bien que cela prend du temps. Il ajoute que si on fait le nécessaire pour avoir un accompagnement de la Fondation Rurale de Wallonie, et il ne doute pas qu'ils auront la capacité d'avoir une oreille attentive auprès du Ministre en charge Monsieur COLLIN, il est important d'obtenir d'abord l'accord du

Ministre avant de pouvoir lancer quoi que ce soit. Il lui semble nécessaire d'essayer d'avoir cet accord du Ministre l'année prochaine pour commencer seulement quelques mois, voire quelques années après, le PCDR. Et c'est pour cela qu'il estime qu'aujourd'hui qu'il y a urgence d'entamer cette démarche de PCDR. Il dit qu'ils ont un peu mélangé FRW et Administration Wallonne car à son avis en 2004-2005 ce n'est pas la FRW qui a demandé les documents supplémentaires mais plutôt les services de la Région Wallonne, étant donné que la FRW n'a aucun pouvoir décisionnel dans ce genre de démarches. Il veut attirer l'attention de tous les Conseillers sur ce point et insiste sur le fait que le groupe ECOLO ne veut pas dire que l'on commence dès demain un PCDR, mais que si on veut commencer dans plusieurs mois, et on ne pourra pas débuter sans doute avant la prochaine législature, c'est aujourd'hui qu'il faut demander un accompagnement au Ministre, afin que cela se passe dans de meilleures conditions qu'en 2004-2005.

Monsieur MAGNUS répond qu'ils n'ont pas dit qu'ils étaient contre le PCDR, et il précise que ce que Monsieur BALON voulait dire, c'est qu'ils ont fait beaucoup de choses qui étaient prévues dans l'ancien PCDR, sans passer par le PCDR, mais en allant chercher des subsides qu'ils n'ont pas dû aller chercher via le PCDR, mais qu'ils ont été chercher ailleurs dans d'autres projets. Il rappelle qu'ils ont déjà fait tellement de choses au cours de cette législature, comme le plan de mobilité qui va être relancé et dont Monsieur BALON va parler tout à l'heure suite à la question qui a été posée par le groupe MR et Monsieur MANIGART, le P.Q.T., Schéma de Développement Commercial, l'Opération de Rénovation Urbaine, le Schéma de Structure Communale, et il pense aux employés communaux qui travaillent avec beaucoup d'attention et de persévérance, et qui disent qu'il y a énormément à faire et que la tâche est lourde. En relisant tout ce qui se dit à propos du PCDR et des relations que le PCDR a avec le schéma de structure, il dit qu'il faut faire les choses dans l'ordre en le lançant éventuellement maintenant mais que comme pour l'instant il y a beaucoup de travail sur la planche, et qu'ils voudraient faire avancer ce Schéma de Structure aussi, s'il y a des projets qui peuvent rentrer dedans, et là il compte sur Monsieur BALON pour réfléchir à la question, alors pourquoi pas y réfléchir et postposer ce point, et dans les mois qui viennent voir si il y a un intérêt ou pas. Il dit que c'est très difficile pour eux car ils ont reçu son intervention en étant trop juste dans les délais, et qu'ils ne peuvent avoir une réflexion approfondie sur le sujet. Il trouve que ce sujet nécessite une réflexion avec les différents acteurs économique, urbanistique, culturel et sur l'avenir de notre commune qui était l'élément qui va sortir du schéma de structure.

Monsieur SAINLEZ répond qu'il rejoint sur le fond du sujet, mais que si on regarde au niveau du PCDR l'Opération de Développement Rural, ce qui est souligné dans les documents que l'on trouve à ce sujet, c'est qu'à un moment donné s'il y a une telle redondance de plans c'est qu'on doit faire attention à ne pas tous les lancer en même temps. Il y a déjà beaucoup de plans pour le moment qui sont lancés, ceux qui ont été cités par Monsieur le Bourgmestre, et il y en quelques-uns qui ont pris un peu de retard come le Plan Communal de Mobilité pour une raison indépendante de la volonté du Collège communal, et il dit que ce qui est important ici c'est de voir la redondance qui est faite. Il dit qu'il est demandé un pré-diagnostic à apporter au Comité de concertation du PCDR, et qu'au niveau des chiffres du pré-diagnostic, il est stipulé que tout ce qui a déjà été fait dans le passé, c'est 70% des enjeux communs avec un Schéma de Structure Communal avec un

Plan Communal de Mobilité, avec les enjeux des PCA etc, qu'il y a déjà de la matière, et qu'il ne faut pas dire qu'on va démarrer d'une page blanche. Si l'appel à projets du PCDR actuel est jusque 2020, après 2020, il y aura peut-être d'autres conditions etc, mais il y a encore lui semble-t-il un espace pour avancer dans cette direction-là à partir de 2018. Il explique qu'il y a vraiment des enjeux et qu'il faut se demander ce qu'est le dénominateur commun pour pouvoir faire un PCDR assez fourni pour l'avenir en tenant compte de tout ce qui a déjà été fait. Il a une petite remarque à formuler sur la forme, c'est qu'il pense que ce qui amène de la richesse dans un débat au Conseil communal, c'est de la nuance, et quand il voit 'pas grand-chose pour les villages', ce n'est pas de la nuance, et ce n'est pas grand-chose car finalement sur les deux derniers conseils, ils ont compté deux millions d'euros sur l'extension de l'école de Heinsch, sur la maison de village de Guirsch et sur l'éclairage du football à Autelbas, et ceci ne représente que des exemples sur deux Conseils communaux. Il affirme qu'il y a des points qui relèvent du budget extraordinaire et qui relèvent de nos village, donc venir dire qu'il n'y a pas grand-chose qui est fait, on prouve la négative déjà sur deux conseils communaux. Il trouve insignifiant et blessant de déclarer cela par rapport à l'investissement qui est fait dans les villages par les responsables politiques qui sont au Conseil communal, et il pense que cela oppose les gens et que cela crée une atmosphère de démagogie et de populisme. Il revient sur ce que Monsieur GAUDRON a dit 'dans les villages on m'a dit que…', et se demande si ça vient des réseaux sociaux ou pas, et précise que l'on dira toujours ce qui ne va pas et non l'inverse, alors que pourtant quelque part des choses ont été faites aussi et même bien faites, et il trouve cela dommage. Il revient sur la campagne de 2012 qui a été axée sur une seule chose, sur le fait que le thème de cette campagne était qu'il fallait redynamiser le centre-ville, et il dit que cela a été fait, et qu'il y a énormément de choses qui ont été réalisées. Il trouve un peu fort qu'on vienne dire maintenant que rien n'a été fait pour les villages, alors que quelque part une opération a été faite au centre-ville, et il dit qu'on peut faire la somme de tous les budgets extraordinaires pour les villages, en sachant qu'il y avait les 7 millions d'euros d'autonomie budgétaire à l'extraordinaire pour la commune, vu toutes les balises FURLAN etc. Il ajoute que dans ces 7 millions d'autonomie communale on va pouvoir dire que beaucoup de choses ont été faites. Il comprend que ce que Monsieur GAUDRON a dit dans la presse, ça l'aide d'un point de vue électoral et ça lui fait de la publicité, mais qu'honnêtement ça n'aide pas le débat démocratique à Arlon, et il précise que c'est son point de vue.

Monsieur MAGNUS ajoute qu'il va beaucoup se balader dans les villages, pratiquement tous les week-ends, et qu'il n'a pas ce sentiment et que ce n'est pas ce que les gens lui disent. Ils ne disent pas que les villages sont oubliés mais ils estiment qu'on travaille autant dans les villages que dans la ville, mais il avoue, et il rejoint Monsieur Mathieu SAINLEZ là-dessus, que le malade de leur commune c'est le centre-ville et qu'ils y ont mis beaucoup d'attention. Mais ils n'ont pas oublié les villages et Monsieur BALON vient d'en faire une démonstration particulièrement éloquente. Il le remercie d'ailleurs encore pour le travail qu'il a fourni ces dernières heures et ces derniers jours pour reprendre l'ensemble de tout ce qui a été fait dans l'ensemble de ces villages. Il termine en disant que l'on n'oppose pas les gens de la ville et des villages, que ce n'est pas dans leur mentalité ni dans leur culture. Il propose de reporter ce vote de motion

pour leur permettre une réflexion plus importante et peut-être arriver à une conclusion qui sera positive ou négative au niveau du PCDR.

Monsieur BALON renchérit et dit qu'ils vont se renseigner avant d'aller plus loin.

Monsieur GAUDRON ne voit pas d'inconvénient à ce que le Collège prenne un peu de temps pour approfondir la chose, mais il attire l'attention sur le prochain train qui est au début 2018, et il propose que l'on vote alors lors du Conseil du mois prochain, ce à quoi Monsieur MAGNUS répond qu'on verra.

Monsieur BALON revient en 2002 et 2003 et se demande si le Conseil communal avait voté le Plan Communal de Développement Rural, et si un document existe à ce sujet.

Monsieur GAUDRON dit qu'il n'existe pas mais il insiste sur le fait qu'ils reviendront avec le groupe ECOLO au prochain Conseil communal avec un vote car ils ne veulent pas manquer le prochain train.

Monsieur BALON dit qu'il n'y a jamais eu une décision de refus et que le dossier stagne quelque part.

Le Conseil communal, à l'unanimité, prend acte de la proposition faite par le Collège communal de ne pas délibérer sur ce point à ce jour, et partant, décide de reporter ce point à une séance ultérieure.

Administration générale : demande d'un Conseiller communal d'inscription d'un point à l'Ordre du jour concernant le dossier de la Place de l'Yser et le nouveau plan de mobilité annoncés au Conseil communal du 1er février 2013.

Monsieur MANIGART voudrait parler des difficultés de circuler à la Place de l'Yser, avec le nouveau bâtiment qui est en construction à la rue Zénobe Gramme, et il voudrait connaître l'évolution du dossier, et si il y a des solutions à envisager.

Monsieur BALON répond qu'il croyait qu'il y a avait deux questions, une sur le plan de mobilité, et l'autre sur la Place de l'Yser, et il va donner une réponse aux deux. Pour ce qui est de la Place de l'Yser, les contacts qu'ils ont eus avec le SPW depuis 2013 ont été fructueux, mais pas à l'endroit qu'il aurait bien aimé, c'est -à-dire à la Place de l'Yser. Il explique que le SPW et la Ville d'Arlon, pour les endroits où il y a des trottoirs, ont obtenu de Monsieur le Ministre PREVOT, qui est d'ailleurs venu à Arlon, toute une série de dossiers, et qu'ils lui ont remis une liste dans laquelle la Place de l'Yser figurait en bonne place. Il rappelle ce qu'ils ont obtenu : la jonction Chemin de Clairefontaine jusqu'à la Spetz, le Carrefour du Liedl dans ce projet Spetz et Service Régional d'Incendie, la rue de Neufchâteau en deux parties, la première partie se termine puisqu'ils ont macadamisé vendredi et si elle n'est pas encore ouverte à la circulation c'est parce qu' avec la pluie il faut attendre un peu pour le marquage au sol, et il y a aussi 6 taques d'égouts qui doivent être mises à niveau, donc la rue de Neufchâteau dans sa phase maintenant du Galgenberg jusqu'au magasin DELHAIZE, et la traversée d'Udange, depuis les premières maisons jusqu'aux dernières maisons en direction de Rachecourt. Il rappelle qu'il s'agit là des dossiers importants qu'ils ont obtenus. Ils espéraient la Place de

l'Yser et aussi la phase deux du contournement d'Arlon, et il pense toujours que si on obtient le contournement d'Arlon, où il reste les phases 2 et 4, on résout aussi le problème de la Place de l'Yser, c'est soit l'un soit l'autre. Pour rappel la phase 1 du contournement d'Arlon c'est la Drève de l'Arc en Ciel, la phase 2 c'est la jonction Avenue du Bois d'Arlon jusque la rue de Toernich, la phase 3 est faite et est celle de Toernich-Sesselich, la rue de la Gaume, et la phase 4 est la rue de Sesselich jusque la sortie d'Arlon un peu plus loin que les établissements PIERRETS, le Chemin du Seylerhof. Il ne peut donc pas donner une bonne réponse puisqu'ils n'ont pas obtenu la Place de l'Yser, ni les phases 2 et 4 du Contournement d'Arlon, qui lui paraissent pourtant être des phases importantes. Mais ils ont obtenu d'autres choses, et il y a des quartiers plus heureux et d'autres qui sont un peu moins heureux. Il dit qu'il fait partie de ceux qui regrettent la Place de l'Yser dont on n'ignore pas la difficulté, puisque il y a l'avenue du Bois d'Arlon, la Place de l'Yser et la rue de la Semois comme étant voirie régionale avec depuis peu la rue de Toernich, où la voirie provinciale est devenue voirie régionale, mais que, par contre, nous avons 4 voiries communales : la rue du Parc, la rue qui mène à la maison de la culture et les deux bouts de voiries qui se trouvent de l'autre côté de la Place de l'Yser, là où il y a les sympathiques petites maisons, et enfin une petite partie de la rue Zénobe Gramme, et ajoute que c'est donc un dossier fort complexe. Si le SPW a de l'argent ils suivront mais pour le moment il n'y en a pas, explique-t-il.

Monsieur MANIGART demande si on ne pourrait pas limiter un stationnement à la Place de l'Yser limité à deux ou trois heures par exemple, car les gens qui se garaient à la rue Zénobe Gramme descendent pour l'instant se garer à la Place de l'Yser.

Monsieur BALON dit qu'il a raison, et que peut être le problème va se résoudre, puisqu'il y a à la fois un problème de mobilité et un problème de parcage, et ajoute qu'il faut bien les différencier. Il fait remarquer que si on résolvait le problème de mobilité, c'est dire en créant un long point et non pas un rondpoint, puisqu'on doit aller le chercher à une extrémité rue du Parc à l'autre extrémité début de l'avenue du Bois d'Arlon, par contre il y aurait le problème de stationnement, et il rappelle que dans un long point ou dans un rondpoint le parcage est interdit. Si on obtient cela dit-il n'y a plus de parcage, il faut en être conscient, et c'est pour cela qu'il a toujours préféré que le contournement d'Arlon soit fait avant la Place de l'Yser, sinon on crée un autre problème. Ce qui veut dire que pour tous les habitants de la Place de l'Yser, la zone de parcage c'est la maison de la culture. Il prévient qu'on ne s'étonne pas l'année prochaine à avoir un gros chantier au milieu de la Place de l'Yser où il y a un problème d'égouttage à résoudre, et qu'il ne faudra pas croire que des choses s'y font car ce sera plutôt pour un problème d'égouttage. Il en vient au Plan de Mobilité qui est un peu plus complexe. Il revient au début de l'année où le Service Public de Wallonie à Namur ouvre les offres puisque 75% est pris en charge par le SPW et 25% par la Ville d'Arlon. Un classement est fait sur les 5 offres et la firme TRANSITEC est classée première, la firme classée seconde ARCADIS va en recours au mois d'avril, et ensuite au mois de mai après analyse par les services du SPW, il va faire annuler le marché et prendre la décision de le relancer. Il explique qu'ils suivent au conseil communal du mois de mai où ils marquent aussi leur accord pour relancer le marché. Fin juillet ils ouvrent et il n'y a plus que trois offres à ce moment-là, ils analysent leurs offres et leurs cotations classent de nouveau en première position la firme

TRANSITEC, celle qui avait subi le recours par ARCADIS, pour le montant de 138.400 euros TVA comprise. Au mois d'octobre, il dit que le Collège communal a marqué son accord sur cette proposition mais que pour le moment ils sont toujours dans l'attente des délais pour être bien sûrs que la firme classée en deuxième position, la firme ARCADIS, ne réintroduise pas un recours, et qu'il faut donc attendre la fin du délai de recours et que cela devrait arriver au Conseil communal vers la mi-novembre. A ce moment le dossier est transmis par le Service Public de Wallonie aux Ministres concernés, car il faut l'accord de plusieurs Ministres, celui du budget, de la mobilité. Le SPW ne cache pas qu'il y a un risque qui est que tous les Ministres et donc les cabinets concernés, ne marquent pas leur accord pour le 06 décembre 2017, car si l'accord n'est pas donné le 06 décembre 2017, l'argent est perdu dans le budget 2017 et il faut donc le retrouver dans le budget 2018. On sait qu'ils le retrouveront dit-il mais cela veut dire qu'au lieu d'avoir un accord en décembre, on risque d'avoir un accord au mois de mars 2018.

Monsieur MAGNUS rajoute qu'on attend encore quelques jours pour voir ce qu'il en est sur le Plan de Mobilité qu'ils attendent tous avec beaucoup d'impatience depuis quelques mois.

Le Conseil Communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte.

+ + +

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, M. le Président lève celle-ci à 22 heures et 30 minutes.

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général, Le Bourgmestre-Président,

Ph. DEFRANCE V. MAGNUS